



Persévérez dans votre témoignage

MANUEL

DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CMER

14-23 octobre 2025, Chiang Mai,
Thaïlande

La Communion Mondiale des Églises Réformées

La Communion Mondiale des Églises Réformées

27e Conseil Général 2025
Chiang Mai, Thaïlande Manuel

BIENVENUE AU 27^e CONSEIL GÉNÉRAL

Nous vous souhaitons la bienvenue à Chiang Mai, en Thaïlande, pour le 27^e Conseil général de la Communion mondiale d'Églises réformées, qui se tiendra du 14 au 23 octobre. Ce Conseil général marque également le 150^e anniversaire de la CMER, dont l'histoire remonte à juillet 1875, date à laquelle l'Alliance des Églises réformées de confession presbytérienne a été créée. Aujourd'hui, nous représentons les Églises réformées, presbytériennes, congrégationalistes, vaudoises, unies et en voie d'union de 109 pays, qui comptent plus de 100 millions de chrétiens.

Le Conseil général est l'organe décisionnel suprême de la CMER. Il se réunit normalement une fois tous les sept ans. Depuis le 26^e Conseil général, l'interruption causée par la pandémie de COVID-19 a nécessité le report d'un an de ce Conseil général.

Le thème du 27^e Conseil général est «*Persévérez dans votre témoignage*». Nous nous réunissons pour adorer ensemble et nous engager dans un temps de discernement de la volonté de Dieu. Les temps d'adoration, d'étude biblique, de présentations thématiques, de réception de rapports et de messages, de réflexion sur des questions dans des groupes de discernement et de prise de décisions ensemble ont tous pour but d'aider les Églises membres de la CMER à discerner ce à quoi Dieu appelle la CMER pour la prochaine ère. Nous nous réunissons en compagnie de nos partenaires œcuméniques et d'autres personnes avec lesquelles nous cheminons dans la mission de Dieu.

Nous sommes reconnaissants à Dieu pour nos hôtes, les dirigeants et les membres de l'Église du Christ en Thaïlande, pour leur hospitalité et leurs efforts inlassables afin de faire de ce Conseil général un événement significatif.

Ce manuel fournit des lignes directrices pour notre séjour à Chiang Mai pendant le Conseil général. Soyez les bienvenus. Dans un esprit de gratitude envers Dieu, tirons le meilleur parti de notre séjour ici au Conseil général.



Table des Matières

Notre pays hôte: Thaïlande	13
Informations pratiques	13
Église du Christ en Thaïlande (CCT)	14
Aéroport	15
Arrivée	15
Météo et température	17
Prises électriques	17
Lieu du Conseil général	17
Applications mobiles pratiques	18
Le calendrier du Conseil général	21
CALENDRIER DU CONSEIL GÉNÉRAL	21
PROGRAMME DÉTAILLÉ	21
1er au 13 octobre	21
14 octobre	22
15 octobre	23
16 octobre	23
17 octobre	24
18 octobre	24
19 octobre	25
20 octobre	25
21 octobre	26
22 octobre	27
23 octobre	28

Déroulement du Conseil Général	29
Bureaux du Conseil Général et Salles de Réunion	31
Bâtiments	31
Bureaux	31
Salles de réunion générales	31
Groupes de caucus	32
Ateliers	32
Comités et équipe de rédaction	33
Réunions régionales	33
Groupes de discernement	34
Où puis-je trouver...?	34
Inscription	37
Bureau des finances	38
Frais d'inscription	38
Arriérés de cotisation à la CMER	38
Remboursements	39
Hébergement et petit-déjeuner	41
Repas	41
Programme du Conseil général	43
CULTE	43
Séances plénières thématiques	43
Contribution thématique A	44
Contribution thématique B	44
Contribution thématique C	44
Contribution thématique D	44
PROFILS DES CONFÉRENCIERS PRINCIPAUX	45
Révérend Dr Otis Moss III	45
Dr Nivedita Menon	45
CAUCUS	46
Réunion du groupe de caucus des femmes,	46
Caucus des jeunes:	50
ATELIERS	50

1. Militer pour la justice économique et environnementale	50
2. Myanmar: un appel à la solidarité de l'Église	51
3. Les personnes vivant avec un handicap	52
4. Vivre nos dialogues œcuméniques	52
5. La foi comme arme de l'empire	53
6. Atelier sur les peuples autochtones	54
7. Du local au mondial, puis au local: le plaidoyer mené par les Églises - GRAPE	54
8. La mission dans un contexte de crise	55
9. Action pour la paix en Corée	56
10. Réinventer la masculinité: foi, justice et transformation	56
11. Le projet Onésime du Conseil pour la mission mondiale (CWM)	57
12. Atelier à Taïwan	58
13. de l'œcuménisme transformateur	58
RÉUNIONS RÉGIONALES	58
COMITÉS	59
1. Le comité des affaires	59
2. Le Comité des nominations	59
3. Le Comité du témoignage public	59
4. Le Comité Vision et message.	60
5. Le comité des finances	60
Divers	60
VISITEURS	60
DOCUMENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL	61
1. De Leipzig à Chiang Mai	61
2. Le livre de culte	61
3. Le cahier de travail du Conseil général	61
4. Discours du président	62
Rapport du secrétaire général	62
INTERPRÉTATION ET TRADUCTION	63
Traduction	63
Interprétation	63
Agence de voyage	63
Transport	63
Communication	64
Accès Wi-Fi	64

10 WCRC 27^e Conseil Général 2025 Manuel

Rester informé sur le Conseil général	65
Application du Conseil général	65
Site web de la CMER	65
Réseaux sociaux	65
Interagir avec les journalistes	66
Consignes importantes:	66

Vivre ensemble 69

Aumônier/Équipe de pastorale	69
Promouvoir un événement respectueux de l'environnement	70
EXPOSITION	70
STUWARDS	70

Annexes 73

Annexe A: RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL GÉNÉRAL	73
Contexte	73
I. DISCERNEMENT ET CONDUITE DES AFFAIRES	73
RÈGLES DE PROCÉDURE POUR LA CONDUITE DES AFFAIRES	75
Participants	76
2. Comité des affaires	78
3. Questions à examiner	78
4. Interprétation et documentation	79
5. Modérateur	79
6. Équipe chargée des procédures de discernement	80
7. Utilisation des procédures de discernement	81
8. Éléments constitutifs du processus de discernement	81
9. Séances d'écoute pour présenter et clarifier la question	81
10. Les groupes de discernement à la recherche d'un consensus émergent	82
11. Séances de décision pour discuter, clarifier et vérifier l'accord	84
12. Quand un vote est-il requis?	86
13. Enregistrement des dissensions	86
14. Propositions de procédure	86
15. Points préoccupants	87
16. Comité de nomination	88
17. Comité du témoignage public	89

18. Comité Vision et message	89
18. Comité des finances et de la collecte de fonds	90
19. Règle spéciale de procédure pour les comités	90
20. Note sur les interventions en séance plénière	91
21. Adoption du règlement intérieur	91
Annexe 2	91
Résumé du processus de nomination et d'élection des membres du Comité exécutif et des membres du Comité exécutif Communion mondiale d'Églises réformées	91
Annexe 3	94
Qualifications et attentes des responsables et des membres du Comité exécutif Communion mondiale d'Églises réformées	94
Annexe 4	95
1. Introduction	95
2. Définition du harcèlement sexuel	96
3. Le harcèlement sexuel comprend, sans s'y limiter, un ou plusieurs des éléments suivants:	97
4. Que pouvez-vous faire si vous êtes victime de harcèlement sexuel?	97
5. Procédures à suivre pour les plaintes officielles	97
6. Mesures à envisager par l'équipe de recours de la WCRC	98
Annexe 5: Processus du Comité de témoignage public	100
Annexe 6: Constitution et Règlements de la Communion mondiale d'Églises réformées	102
LA CONSTITUTION	102
PRÉAMBULE	102
ARTICLE I - NOM ET SUCCESSION	102
ARTICLE II - FONDEMENT	103
ARTICLE III - VALEURS	103
ARTICLE IV - IDENTITÉ, MISSION ET OBJECTIFS	104
ARTICLE V - ADHÉSION	105
ARTICLE VI - SUSPENSION DE L'ADHÉSION	106
ARTICLE VII - CONSEIL GÉNÉRAL	106
ARTICLE VIII - RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL	107
ARTICLE IX - COMPOSITION DU CONSEIL GÉNÉRAL	107
ARTICLE X - COMITÉ EXÉCUTIF	108
ARTICLE XI - MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNION	

12 WCRC 27^e Conseil Général 2025 Manuel

MONDIALE DES ÉGLISES RÉFORMÉES	110
ARTICLE XII - SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	110
ARTICLE XIII - SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS	111
ARTICLE XIV - FINANCES	111
ARTICLE XV - DÉPARTEMENTS, COMITÉS, BUREAUX ET COMMISSIONS	111
ARTICLE XVI - ORGANISATION DES CONSEILS RÉGIONAUX	112
ARTICLE XVII - DISSOLUTION	113
ARTICLE XVIII - MODIFICATIONS	113
ARTICLE XIX - VERSION OFFICIELLE	113
LES STATUTS	113
I. CONSEIL GÉNÉRAL	113
II. COMITÉ EXÉCUTIF	114
III. SUSPENSION DE L'ADHÉSION	117
IV. COMITÉ DES RESPONSABLES	119
V. SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	119
VI. FINANCES	119

Listes des responsables de la préparation du Conseil général **121**

Quelques Coordonnées Importantes **125**

Numéros de téléphone/WhatsApp importants	125
Adresses e-mail importantes	125

Notre pays hôte: Thaïlande

Informations pratiques

La Thaïlande est un pays très beau et accueillant situé au cœur de l'Asie, avec une population d'environ 76,1 millions d'habitants. La Thaïlande est une monarchie constitutionnelle. La famille royale thaïlandaise jouit d'un grand respect. Les images du roi et de la famille royale, même sur les billets de banque, sont traitées avec le plus grand respect.

La capitale de la Thaïlande est Bangkok. Parmi les autres villes populaires, on peut citer Chiang Mai, Pattaya, Phuket et Chiang Rai. Bien que notre ville d'accueil, Chiang Mai, soit la deuxième plus grande ville de Thaïlande, sa population (1,1 million d'habitants) représente environ un dixième de celle de Bangkok.

La langue officielle est le thaï et la monnaie utilisée est le baht thaïlandais. Voici quelques taux de change:

- 1 euro = 37 bahts thaïlandais
- 1 dollar américain = 31 bahts thaïlandais
- 1 franc suisse = 40 bahts thaïlandais
- 1 livre sterling = 43 bahts thaïlandais
- 1 dollar canadien = 23 bahts thaïlandais

Veuillez noter que ces taux datent du début du mois de septembre et peuvent varier légèrement en octobre.

Dans le paysage religieux, les pourcentages sont les suivants:

- Bouddhisme: 96,4 %
- Islam: 2,1 %
- Christianisme: 1,3 %
- Autres: 0,3 %

Église du Christ en Thaïlande (CCT)

L'Église du Christ en Thaïlande (CCT) est notre église hôte. Il s'agit de la plus grande confession chrétienne de Thaïlande, qui se caractérise par une éthique et une vision très œcuméniques. Bien qu'elle soit minoritaire, la CCT a profondément marqué la Thaïlande depuis plus d'un siècle, en diffusant et en vivant l'Évangile, mais aussi en jouant un rôle de premier plan dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Actuellement, la CCT est dirigée par:

- Modérateur: Révérend Dr Boonratna Boayen
- Vice-modérateur: Révérend Pongsak Sintumud
- Secrétaire général: Ancien Surapong Mitrakul
- Trésorier: Ancien Nuttee Kunlacharnpises



Aéroport

Chiang Mai dispose d'un aéroport international, l'aéroport de Chiang Mai, qui propose des vols directs depuis Bangkok, Singapour, Séoul (Corée du Sud), Taipei (Taïwan), Kuala Lumpur (Malaisie) et d'autres grandes villes. La plupart des participants arriveront par l'un de ces aéroports.

Aéroport international de Suvarnabhumi (BKK)

Étape par étape: Suvarnabhumi (BKK) Chiang Mai (CNX)

- **Immigration et douanes:** si vous arrivez d'un vol international, vous devez passer par les formalités d'immigration et récupérer vos bagages, même si vous avez une correspondance pour un vol intérieur.
- **Guichets de transfert national:** certaines compagnies aériennes (par exemple, Thai Airways, Bangkok Airways) vous permettent d'enregistrer vos bagages jusqu'à CNX si les deux vols figurent sur le même billet. Renseignez-vous à l'aéroport où vous vous enregistrez.
- **Si vous avez des billets séparés:** récupérez vos bagages, passez la douane et réenregistrez-vous aux comptoirs des départs nationaux au niveau 4.

Aéroport Don Mueang (DMK)

- **Immigration et douanes:** si vous arrivez d'un vol international, vous devez passer l'immigration et récupérer vos bagages, même si vous avez une correspondance pour un vol intérieur.
- **Vols intérieurs:** départ depuis le terminal 2.
- **Déplacement entre les terminaux:** les terminaux 1 et 2 sont reliés par un passage couvert. Le trajet dure entre 5 et 10 minutes et est clairement indiqué en anglais. Arrivez au terminal 2 au moins 1 heure et demie avant votre vol (plus tôt si vous devez acheter vos billets).
- **Durée du vol:** environ 1 heure et 15 minutes.

Arrivée

Tous les participants doivent remplir leur carte d'arrivée numérique pour la Thaïlande (TDAC) en ligne un ou deux jours avant le début de leur voyage. Elle est

très facile à remplir et des instructions claires sont fournies une fois que vous avez accédé au lien: <https://tdac.immigration.go.th/arrival-card/#/home>.

Remarque: si vous oubliez de remplir la TDAC, vous pouvez le faire au poste de contrôle de l'immigration de l'aéroport à votre arrivée. Cependant, cela peut entraîner des retards, car vous devrez utiliser les bornes en libre-service ou demander l'aide du personnel de l'immigration. Il est fortement recommandé de remplir la TDAC en ligne avant votre vol afin d'éviter les encombrements et les longues files d'attente aux points d'entrée.

Si vous transitez par Bangkok, vous devrez passer par le contrôle d'immigration avant d'embarquer pour votre vol intérieur à destination de Chiang Mai. Demandez à votre compagnie aérienne si vos bagages sont enregistrés jusqu'à Chiang Mai ou si vous devez les récupérer à Bangkok et les enregistrer vous-même au terminal des vols intérieurs. Suivez les instructions fournies par votre compagnie aérienne.

Même si vous n'avez pas besoin de récupérer vos bagages à Bangkok, vous devez tout de même passer par les services d'immigration. Certains participants (en particulier ceux provenant d'Afrique et d'Amérique latine) peuvent également être tenus de passer par le bureau de santé. Gardez votre carte de vaccination contre la fièvre jaune à portée de main. Présentez-la aux agents de santé, qui vous remettront une note vous permettant de passer les services d'immigration.

Une fois les formalités d'immigration accomplies, rendez-vous dans le hall des bagages. Si vous devez réenregistrer vos bagages, récupérez-les et effectuez les démarches nécessaires avant de vous rendre à votre porte d'embarquement. Si vous n'avez pas besoin de réenregistrer vos bagages, rendez-vous directement dans la zone des vols intérieurs, puis à votre porte d'embarquement. Les participants dont les bagages sont enregistrés jusqu'à destination doivent passer par la zone des arrivées internationales à Bangkok.

Pour les participants arrivant à Chiang Mai les 12, 13 ou 14 octobre et qui doivent enregistrer leurs bagages au terminal domestique, des bénévoles de notre église hôte, l'Église du Christ en Thaïlande, vous guideront vers la zone domestique une fois que vous aurez passé la douane.

Les participants arrivant directement à Chiang Mai depuis des aéroports situés en dehors de la Thaïlande devront remplir les formalités d'immigration à leur arrivée.

Une navette est prévue pour tous les participants. Des bénévoles sympathiques vous attendront à l'aéroport de Chiang Mai. Une fois que vous aurez quitté la zone

de récupération des bagages, cherchez les panneaux WCRC ou General Council. Si personne n'est présent, veuillez appeler le **+66 (0)931060085**.

Météo et température

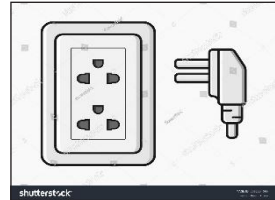
La saison des pluies principale sera terminée lorsque nous arriverons à Chiang Mai pour le Conseil général. Cependant, des pluies occasionnelles en octobre ne sont pas inhabituelles, alors prévoyez un parapluie ou un imperméable.

La température en octobre devrait varier entre 21 degrés Celsius (70 degrés Fahrenheit) au minimum et 31 degrés Celsius (88 degrés Fahrenheit) au maximum.

Prises électriques

La Thaïlande utilise une tension d'alimentation de 220 volts et 50 Hz.

Le pays utilise couramment des prises de courant de type A (deux broches plates), de type C (deux broches rondes) et de type O (une combinaison unique de trois broches rondes). La plupart des hôtels et des lieux publics proposent des prises hybrides «universelles» qui acceptent les fiches de type A et de type C. Il est recommandé d'apporter un adaptateur universel pour plus de commodité.



Lieu du Conseil général

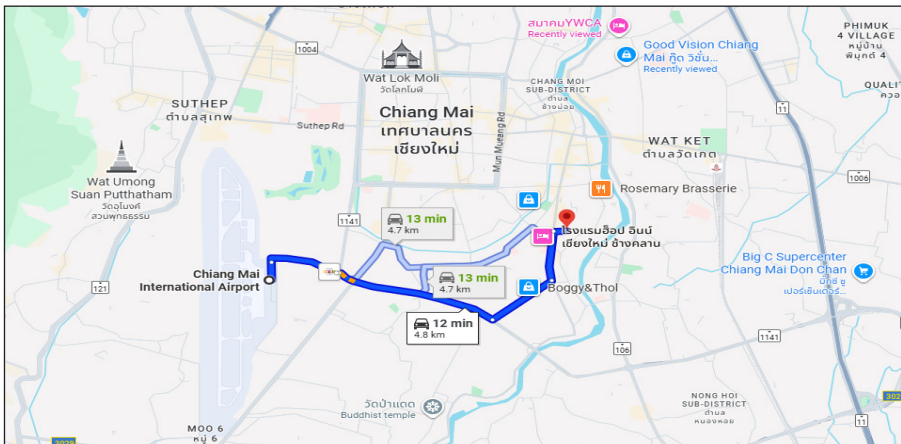
Le lieu du 27e Conseil général de la Communion mondiale d'Églises réformées est l'hôtel Empress, à Chiang Mai, situé au 199/42 Changklan Rd., Tambon Chang Khlan, district de Mueang Chiang Mai, Chiang Mai 50100. Il s'agit d'un complexe de trois bâtiments:



- L'hôtel Empress Chiang Mai
- L'hôtel Empress Premier
- Le centre de congrès Empress

La plupart des participants seront logés à l'hôtel Empress Chiang Mai ou à l'hôtel Empress Premier. Le centre principal des réunions du Conseil général sera le centre de congrès Empress. Certaines réunions et certains groupes de discernement se tiendront dans les salles de conférence de l'hôtel Empress Chiang Mai et de l'hôtel Empress Premier.

L'Empress Hotel Chiang Mai est très proche de l'aéroport international de Chiang Mai (CNX). La distance est d'environ 3,5 à 4,8 km, selon l'itinéraire. Le temps de trajet est d'environ 10 à 15 minutes dans des conditions de circulation normales et peut aller jusqu'à 25 minutes aux heures de pointe (tôt le matin ou en fin d'après-midi).



Applications mobiles pratiques

Voici quelques applications utiles à installer lorsque vous voyagez en Thaïlande, pour les transports, la langue, la nourriture, l'argent et les activités.

Les meilleures applications de voyage pour la Thaïlande

Application	À quoi sert-elle	Pourquoi est-elle utile / Conseils
Grab	Voitures, vélos, livraison de repas, courses, etc.	Très largement utilisé. Pratique pour se déplacer, en particulier en ville. Souvent beaucoup plus fiable/équitable que de héler un taxi dans la rue.

Application	À quoi sert-elle	Pourquoi est-elle utile / Conseils
Bolt	Une autre alternative de transport à la demande.	Parfois moins cher que Grab selon l'endroit. Il est toujours bon d'avoir les deux pour comparer.
LINE	Messagerie / communication locale.	Très répandu en Thaïlande. De nombreux magasins et services utilisent LINE. Utile pour contacter des personnes sur place.
Google Translate	Aide linguistique: traduction de panneaux, menus, discours, etc.	Possibilité de télécharger le pack linguistique thaï hors ligne pour fonctionner sans données mobiles.
Google Maps	Navigation, recherche d'adresses, planification d'itinéraires.	Très utile. Téléchargez des cartes hors ligne des zones clés si vous prévoyez un signal faible.
Applications eSIM / SIM locales (par exemple Airalo)	Obtenir rapidement des données mobiles.	Si vous ne voulez pas faire la queue pour obtenir une carte SIM physique, l'eSIM est très pratique.
Foodpanda	Service de livraison de repas.	Une bonne solution de secours si les restaurants ou les stands de rue sont loin ou fermés.
Convertisseur de devises	Conversion rapide de votre monnaie en baht thaïlandais.	Permet d'éviter toute confusion lorsque les prix semblent élevés/bas. Il en existe plusieurs qui sont fiables.

Le calendrier du Conseil général

CALENDRIER DU CONSEIL GÉNÉRAL

Day	Day 1 (1st Oct)	Day 2 (15 Oct)	Day 3 (16 Oct)	Day 4 (17 Oct)	Day 5 (18 Oct)	Day 6 (19 Oct)	Day 7 (20 Oct)	Day 8 (21 Oct)	Day 9 (22 Oct)	Day 10 (23 Oct)
Theme	Presence in Your Witness	Each group decides	Presence in Hosting List Committee	Prayer	Presence in Celebrating for Justice	Worship	Presence in Doing Theology for Transformation	Presence in God's Mission in Areas of Need	Presence in Working with the Partners	Presence in Your witness
Morning 1 (07:45 - 09:45)	Devotion (07:45 - 08:30) Launching of 2023 Office, Workshops, Disengagement Training (08:30 - 09:30)	Crucial Orders, Workshops, Disengagement Training	Worship Bible Study	Prayer	Worship Bible Study	Worship Bible Study	Worship Bible Study	Worship Bible Study	Devotion (07:45 - 08:30)	Devotion (07:45 - 08:30)
Tea / Coffee (09:00 - 09:30)	Crucial Orders, Workshops, Disengagement Training (09:30 - 10:00)	Tea / Coffee	Tea / Coffee	Prayer	Tea / Coffee	Tea / Coffee	Tea / Coffee	Tea / Coffee	Reading 7 Communion, Statement, Indigenous and Disability (08:15 - 09:45)	Reading 16,17,18,11 Message/Commitment & Finance (08:15 - 09:45)
Morning 2 (09:30 - 11:00)	Tea / Coffee (Each year coffee and ministry provided in the plenary hall)	Crucial Orders, Workshops, Disengagement Training	Listening 1 Report: President, Courses (10:00-10:30)	Prayer 2	Communion (Reading 1&2) Reports	Workshop in Local Churches	Reading 16&17 Economic and spiritual background/Lecture	Reading 16&17 Theology/Statement	Tea / Coffee (09:45 - 10:15)	Tea / Coffee (09:45 - 10:15)
Morning 3 (11:15 - 12:00)	Prayer 1 Welcome and Opening actions (11:15 - 12:00)	Crucial Orders, Workshops, Disengagement Training	Listening 2 Reports (12:00)	Prayer 3	Communion/Member's Reports, Communion Statement, Minister's Address	Listening 3	Listening 4 Mission	Listening 5 Public Issues	Reading 8 Public Issues (12:15 - 12:30)	Living Communion (12:30 - 12:45)
Lunch (12:30 - 13:45)	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch (12:30 - 13:30)	Lunch (12:30 - 13:30)
Afternoon 1 (13:45 - 15:00)	Crucial Orders, Workshops, Statement Training (13:45 - 15:00)	Crucial Orders, Workshops, Disengagement Training	Home Input A	Home Input B	Home Input C	Home Input D	Home Input E	Home Input F	Listening 6 Message (13:15 - 13:30)	Listening 10, Constitution (13:30 - 15:00)
Tea / Coffee (15:00 - 15:30)	Tea / Coffee	Tea / Coffee	Tea / Coffee	Tea / Coffee	Tea / Coffee	Tea / Coffee	Tea / Coffee	Tea / Coffee	Tea / Coffee	Tea / Coffee
Afternoon 2 (15:30 - 17:00)	Crucial Orders, Workshops, Statement Training for members, couples and individuals	Crucial Orders, Workshops, Disengagement Training for members, couples and individuals	Listening 1&2 Reports (President, CL, Curators)	Listening 4	WMC Anniversary Celebration	Prayer 3	Reading 16&17 Communion & Public Issues/Commitment, Indigenous and Disability	Reading 16&17 Communion & Public Issues/Commitment, Indigenous and Disability	Reading 16,17,18,11 Message & Constitution/Finance	Reading 16,17,18,11 Message & Constitution/Finance
Afternoon 3 (17:00 - 18:30)	Opening Meeting (17:00 - 18:30)	Regional Meeting 1	Regional Meeting 1	Regional Meeting 1	Regional Meeting 1	Regional Meeting 1	Regional Meeting 1	Regional Meeting 1	Regional Meeting 1	Regional Meeting 1
Dinner (18:30 - 19:30)	Dinner	Dinner	Dinner	Dinner	Dinner	Dinner	Dinner	Dinner	Dinner	Dinner
Evening 1 (19:30 - 21:00)	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team
Evening 2 (21:00 - 22:00)	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team	Committee's Drafting Team

PROGRAMME DÉTAILLÉ

1er au 13 octobre

Jour	Heure	Événement	Lieu
1er au 13 octobre		GIT	
9 octobre		Arrivée du personnel	
10 octobre		Arrivée des stewards	
11 octobre		Orientation des commissaires	
12 octobre	Toute la journée 15 h 00-22 h 00 19 h 00-21 h 00	Arrivées Inscription Réunion des responsables	

22 WCRC 27^e Conseil Général 2025 Manuel

13 octobre	9 h à 22 h	Inscription	
	09h00-11h30	Réunion du GCPC	
	14 h 00-17 h 00	Réunion du comité exécutif	

14 octobre

	06h45-07h30	Comité des affaires	
	07h45-08h15	Dévotion	
	08h15-08h25	Lancement des groupes de caucus, ateliers et formation au discernement	
	08h30	Groupes de discussion, ateliers et formation au discernement	
	09h	Inscription	
	10 h	Thé/café	
	10 h 15-12 h	Plénière 1: Mot de bienvenue, cérémonie d'ouverture et actions	
	12h30-13h30	Déjeuner	
	13h30-15h	Groupes de discussion, ateliers et formation au discernement	
	15h	Thé/café	
	15h30	Groupes de discussion, ateliers et formation au discernement pour le présidium	
	17 h	Culte d'ouverture	
	18h30	Dîner	
	19h30-20h30	Soirée conviviale	
	20h30-21h30	Réunions des comités et de l'équipe de rédaction	

15 octobre

15 octobre	7 h 45-7 h 55	Brève prière	
	08h00	Groupes de discussion	
	09h	Thé/café	
	09h30	Groupes de caucus, ateliers et formation au discernement	
	11 h 15	Groupes de discussion, ateliers et formation au discernement	
	12h30-13h45	Déjeuner	
	13 h 45	Groupes de discussion, ateliers et formation au discernement	
	15 h	Thé/café	
	15 h 30	Groupes de discussion, ateliers et formation au discernement pour les responsables de groupes et de comités	
	16 h 30 à 18 h	Réunion régionale 1	
	18 h 30	Dîner	
	19 h 30 19h30-20h30	Réunions des comités et de l'équipe de rédaction Audience publique	

16 octobre

	7 h 45 à 9 h	Culte et étude biblique	
	09h	Thé/café	
	09h30	Séance d'écoute 1: Discours du président et déclaration du caucus des femmes	
	11 h 15	Séance d'écoute 2: Rapport du secrétaire général et déclaration du caucus des jeunes	
	12h30-13h45	Déjeuner	

24 WCRC 27^e Conseil Général 2025 Manuel

	13h45-15h	Contribution thématique A Conférencier principal: Révérend Dr Otis Moss Intervenants: Prof. Heleen Zorgdragger, Révérend Prof. Joseph Obiri Yeboah Mante	
	15h00-15h30	Pause thé/café	
	15h30	Discernement 1 & 2: rapports	
	17	Le groupe d'exposition 1 part pour la frontière birmane	
	18h30	Dîner	
	19h30-21h30	Réunion des comités et de l'équipe de rédaction	

17 octobre

		Visites d'étude	
--	--	-----------------	--

18 octobre

	7 h 45-9 h	Culte et étude biblique	
	09h00-09h30	Thé/café	
	09h30	Plénière 2: premier rapport du comité des nominations, décision sur les rapports 1 et 2	
	11h15-12h30	Séance d'écoute 2: Œcuménisme, déclaration de communion, action mennonite	
	12h30	Déjeuner	

	13 h 45-15 h	Contribution thématique B Conférencière principale: Dr Nevedita Menon Intervenants: Révérend Dr Collin Cowan, Prof. Hannah Reichel	
	15 h	Thé/café	
	15 h 30	Séance d'écoute 4: Justice	
	17h00-18h30	Séances de discernement 3 et 4: œcuménisme, justice et communion Déclaration	
	18h30	Dîner Rencontre des délégués œcuméniques avec le président et le secrétaire général	
	19h30-20h30	Réunion régionale 2	
	20h30-21h30	Comités et équipe de rédaction	

19 octobre

	7 h à 14 h	Culte dans les églises locales	
	15h30-17h30	Célébration de l'anniversaire de la CMER	
	17h30-19h	Dîner festif en plein air - organisé par l'Église du Christ en Thaïlande	
	19h30 - 21h	Réunions des comités	

20 octobre

	7 h 45-9 h	Culte et étude biblique	
	09h00-09h30	Thé/café	

	9 h 30	Décision 3 et 4: Écumenisme, justice et communion Déclaration Séance d'écoute 5: Théologie	
	11 h 15-12 h 30	Séance d'écoute 6: Mission	
	12h30-13h45	Déjeuner	
	13 h 45-15 h	Contribution thématique C <u>Panel:</u> Mme Victoria Turner, Mme Priyanka Sami, Révérend Naman Adon	
	15 h 00	Thé/café	
	15 h 30	Plénière 3: Élections	
	17h00-18h30	Discernement 5&6: Théologie et mission	
	18h30	Dîner	
	19 h 30-21 h 30 19h30-20h30	Réunions des comités et de l'équipe de rédaction Audience publique	

21 octobre

	7 h 45 à 9 h	Culte et étude biblique	
	09h	Thé/café	
	09h30	Décision 5&6: Théologie et mission Séance d'écoute 7: Communion, déclarations: peuples autochtones et handicap	
	11 h 15-12 h 30	Séance d'écoute 8: Questions d'intérêt public	
	12 h 30 à 13 h 45	Déjeuner	

	13 h 45	Thème Entrée D <u>Panel:</u> Révérende Dr Karen Georgia Thompson, Révérend Dr Jooseop Keum, Dr Wibke Janssen, Révérend Dr Dario Barolin	
	15 h 00-15 h 30	Thé/café	
	15h30-18h30	Discernement 7&8: Communion, questions d'intérêt public, peuples autochtones et handicap	
	18h30-19h30	Dîner	
	19h30-20h30	Groupes de caucus	
	20 h 30 à 22 h	Comités et équipe de rédaction	

22 octobre

	7 h 45-8 h 15	Culte	
	08h15-09h45	Décision 7: Communion, questions d'intérêt public et déclarations sur les peuples autochtones et le handicap	
	09h45	Thé/café	
	10 h 15	Décision 8: Questions d'intérêt public	
	12 h 30-13 h 45	Déjeuner	
	13 h 45-15 h	Écoute 9: Message Écoute 10: Constitution	
	15h00-15h30	Thé/café	
	15h30-17h	Discernement 9&10: Message et Constitution	
	17h00-18h30	Prise de décision (si nécessaire)	
	18h30-19h30	Dîner	

28 WCRC 27^e Conseil Général 2025 Manuel

	19h30-20h30	Soirée conviviale	
	19h30-21h30	Comités et équipe de rédaction	

23 octobre

	7 h 45-8 h 15	Prière	
	08h15-09h45	Décision 9 et 10: Message et Constitution	
	09h45	Thé/café	
	10h30-12h	Communion de clôture	
	12h00-13h30	Déjeuner	
	14h00-17h00	Réunion du nouveau comité exécutif	
	16	Départs	

Déroulement du Conseil Général

Il est très important de comprendre le déroulement des différentes étapes du Conseil général pour pouvoir y participer efficacement. Cette section présente brièvement le déroulement du Conseil général.

Culte et prière – C’est avant, pendant et après le Conseil général que celui-ci trouve son ancrage. Les prières de tous les participants et l’étude de la Parole autour du thème «*Persévérez dans votre témoignage*» avant le Conseil général constituent le fondement du déroulement. Le culte et les études bibliques pendant le Conseil général consolident ce fondement.

Rapports – De Leipzig à Chiang Mai, le discours du président et le rapport du secrétaire général par intérim rendent compte de la vie de la CMER au cours des huit dernières années devant la plus haute instance décisionnelle de la CMER, le Conseil général.

Contributions thématiques – Les contributions thématiques fournissent des orientations théologiques et thématiques pour inspirer les réflexions des participants. Il convient de noter que des réflexions thématiques figurent également dans le discours du président, le rapport du secrétaire général par intérim et les salutations et messages des partenaires œcuméniques.

Cahier de travail – Le cahier de travail contient des documents de référence qui guident les séances d’écoute sur le travail programmatique de la CMER et fournissent des réflexions critiques qui sous-tendent les propositions présentées à ce Conseil général. Il comprend également des propositions qui seront discutées dans des groupes de discernement en vue de la prise de décision.

Comités – Les comités traitent les décisions relatives à des domaines spécifiques de la vie de la CMER pour examen par le Conseil général.

Séances d'écoute – Ces séances sont destinées à recueillir des contributions et à soulever des questions pour obtenir des éclaircissements.

Groupes de discernement – Ce sont les principaux espaces de débat et de réflexion sur les questions qui feront l'objet des décisions du Conseil général. Il y a 20 groupes de discernement: 16 en anglais, 1 en français, 1 en bahasa indonésien et 1 en allemand et en anglais. Ces groupes examinent, débattent, affinent et approuvent les propositions issues des séances d'écoute en vue de la prise de décision.

Séances de prise de décision – Au cours de ces séances, le groupe de rédaction et divers comités présentent les projets de documents finaux pour discussion, débat, confirmation et adoption en tant que décisions.

Bureaux du Conseil Général et Salles de Réunion

Bâtiments

Centre de congrès Empress	ECC	
Hôtel Empress Chiang Mai	ECH	
Hôtel Empress Premier	EPH	

Bureaux

Bureau du Conseil général	Salle du conseil 1	Rez-de-chaussée de l'ECC
Bureau du personnel de la CMER	Salle du conseil 2	Rez-de-chaussée de l'ECC
Bureau des communications	Salle du conseil 3	Rez-de-chaussée de l'ECC
Salon des stewards	Salle du conseil 4	Rez-de-chaussée de l'ECC
Salon des interprètes	Salle de réunion exécutive à Vimarn	ECH 2e étage
Équipe de louange	Près de la salle plénière	ECC 3e étage

Salles de réunion générales

Salle plénière	Grand hall Empress	ECC 3e étage
Centre de culte	Grande salle Empress	ECC 3e étage
Espaces d'exposition	ECC 2e et 3e étages	

Espace d'inscription	Hall ECH au rez-de-chaussée	(jusqu'au 14 octobre)
Espace d'inscription après le 14 octobre	ECC rez-de-chaussée dans le bureau du Conseil général	
Réception de l'agence de voyage	Hall d'entrée de l'ECH	
Salle de pastorale	Salle de réunion exécutive Vimarn	ECH 2e étage
Salon des interprètes	Salle Vimarn 2	ECH 2e étage
Espace GIT	Salle Chiang Mai 5	ECC 2e étage
Conférences de presse	Grand hall Empress	ECC 3e étage

Restaurant/Salle à manger **Urgences**
Premiers secours/Urgences médicales

ECH Rez-de-chaussée

ECC Rez-de-chaussée

27^e Conseil général : réunions, formation au discernement et ateliers

Afin de vous permettre d'aborder le plus grand nombre possible de sujets importants, nous avons conçu un programme dans lequel la plupart des ateliers sont proposés plusieurs fois. Voici comment cela fonctionne : Sessions simultanées : plusieurs ateliers se déroulent simultanément dans différentes salles pendant chaque créneau horaire. Sessions répétées : chaque atelier est répété trois fois au cours des deux jours. Cela signifie que si deux ateliers qui vous intéressent sont programmés à la même heure, vous pouvez probablement assister à l'un maintenant et à l'autre plus tard. Vos choix : vous avez la possibilité de personnaliser votre expérience. Chaque participant peut choisir et assister à un total de 5 ateliers. Chaque personne peut choisir 5 ateliers, à l'exception des participants au caucus des jeunes et des femmes qui n'ont que deux créneaux horaires à choisir (**14 octobre : 15h30 - 16h30, 15 octobre : 9h30 - 11h00**).

Jour 1 - Mardi 14 octobre 2025

Lieu/Heure	08h30 - 10 h	13 h - 15h 30	15h30 - 16h30
Salle de bal impériale	Caucus des femmes	Caucus des femmes	
Salles Nophakao	Caucus des jeunes	Caucus des jeunes	
Grande salle Empress	Formation au discernement	Formation au discernement	Formation au discernement pour le présidium
Vimam 1	Le projet Onésime du Conseil pour la mission mondiale (CWM)	Peuples autochtones	Le projet Onésime du Conseil pour la mission mondiale (CWM)
Vimam 2	Forum œcuménique de Taïwan	Atelier en Corée	Forum œcuménique de Taïwan
Petcharat 1	Du local au mondial, puis au local : plaidoyer mené par l'Église - GRAPE	Réinventer la masculinité : foi, justice et transformation	Du local au mondial, puis au local : le plaidoyer mené par l'Église - GRAPE
Chiang Mai Salle 1	Myanmar : un appel à la solidarité de l'Église solidarité	dans le contexte de la crise	Myanmar : un appel à la solidarité de l'Église
Chiang Mai Hall 2	Vivre nos Dialogues	Personnes handicapées	Vivre nos dialogues œcuméniques Dialogues
Chiang Mai Hall 3	Campagne pour la justice dans l'économie et dans la foi terrestre	La foi comme arme de l'empire arme de l'Empire	Campagne pour la justice dans l'économie et sur Terre
Chiang Mai Hall 4	Embrasser un nouvel avenir œcuménique pour un changement transformateur		Embrasser un nouvel avenir œcuménique pour un changement transformateur

Jour 2 - Mercredi 15 octobre 2025

Venue/Time	07h45 - 9 h	09h30 - 11h	11 h 15 - 12 h 30	13 h 45 - 15 h	15 h 30 - 16 h 30
Salle de bal impériale	Femmes réunion		Caucus des femmes	Formation au discernement pour les caucus des femmes et des jeunes	Caucus des femmes
Salles Nophakao	Jeunes Caucus		Formation au		Caucus des jeunes
Empress Grand Hall		Formation au discernement	discernement pour le caucus des jeunes		Formation au discernement pour les groupes de discernement, les organisateurs et les secrétaires
Vimam 1		Peuples autochtones	Le projet Onésime du Conseil pour la mission mondiale Mission (CWM)	Peuples autochtones	
Vimam 2		Atelier sur la Corée	Forum œcuménique de Taïwan Forum	Corée	
Petcharat 1		Masculinité	Du local au mondial : la masculinité menée par l'Église : plaidoyer - GRAPE	Réinventer le local : Masculinité Foi, justice et transformation	
Chiang Mai Hall 1		Mission dans un contexte de crise	Myanmar : un appel à la solidarité de l'Église	mission dans la Contexte en crise	

Comités et équipe de rédaction

Comité des affaires	Salle Nokyoon	EPH 3e étage
Comité des témoins publics	Salle Vimarn 1	ECH 2e étage
Comité des finances et de la collecte de fonds	Salle Petcharat 1	ECH 3e étage
Comité Vision et message	Salle Petcharat 2	ECH 3e étage
Comité des nominations	Salle Kinaree 1	EPH 2e étage
Équipe de rédaction	Panda Place	ECH 2e étage

Réunions régionales

Région Afrique	Salle de bal Imperial	ECH 2e étage
Région Asie	Salle plénière	ECC 3e étage
Région des Caraïbes	Salle Chiang Mai 1	ECC 2e étage
Région Europe	Salle Petcharat 1	ECH 3e étage
Région Amérique latine	Salle Chiang Mai 3	ECC 2e étage
Région Moyen-Orient	Salle Petcharat 2	ECH 3e étage
Région Amérique du Nord	Salle Chiang Mai 2	ECC 2e étage
Région Pacifique	Vimarn 1	ECH 2e étage

Où puis-je trouver...?

- **Informations générales:** au bureau d'inscription pendant la période d'inscription ou au bureau du Conseil général au rez-de-chaussée du Centre des congrès Empress.
- **Services de santé:** une clinique est disponible au rez-de-chaussée du centre de congrès Empress. Demandez votre chemin à n'importe quel steward.
- **Assistance pastorale:** Empress Chiang Mai Hotel, 2e étage, salle de réunion Vimarn Executive.

Urgences médicales

Le Conseil général a pris des dispositions pour les urgences médicales. Le poste de premiers secours est situé au centre médical au rez-de-chaussée du centre de congrès Empress, où une équipe d'infirmières compétentes est présente pendant toutes les heures d'ouverture du Conseil général, et où des médecins sont disponibles sur appel. Si vous avez besoin d'une assistance médicale d'urgence en dehors des heures d'ouverture ou si vous ne pouvez pas vous rendre au centre médical, veuillez appeler le +66 (0)931060085. Pour les problèmes médicaux plus graves, l'hôpital McCormick n'est pas très loin et une ambulance sera mise à disposition pour transporter les personnes qui pourraient avoir besoin de tels soins.

Veillez garder à portée de main les informations relatives à votre assurance médicale au cas où vous en auriez besoin. Pour ceux qui n'ont pas d'assurance médicale, la CMER a souscrit une assurance couvrant la période du 9 au 24 octobre. En dehors de ces dates, les participants devront prendre leurs propres dispositions. Veuillez vous adresser au bureau d'inscription ou passer au bureau du Conseil général pour vérifier votre assurance si vous avez besoin d'une assurance fournie par la CMER.

Formations au discernement

Discernment Group 1	Chiang Mai Room 1	ECC 2 nd Floor
Discernment Group 2	Chiang Mai Room 2	ECC 2 nd Floor
Discernment Group 3	Chiang Mai Room 3	ECC 2 nd Floor
Discernment Group 4	Chiang Mai Room 4	ECC 2 nd Floor
Discernment Group 5	Panda Place inner room	ECH 2 nd Floor
Discernment Group 6	Imperial Ball Room	ECH 2 nd Floor
Discernment Group 7	Nophakao 1 – 3	ECH 3 rd Floor
Discernment Group 8	Nophakao 1 – 3	ECH 3 rd Floor
Discernment Group 9	Nophakao 1 – 3	ECH 3 rd Floor
Discernment Group 10	Petcharat Room 1	ECH 3 rd Floor
Discernment Group 11	Petcharat Room 2	ECH 3 rd Floor
Discernment Group 12	Vimarn Room 1	ECH 2 nd Floor
Discernment Group 13	Vimarn Room 2	ECH 2 nd Floor
Discernment Group 14	Panda Place	ECH 2 nd Floor
Discernment Group 15	Nokyoong Room	EPH 3 rd Floor
Discernment Group 16	The Pool	EPH 5 th Floor
Discernment Group 17	Vimarn Executive Room	ECH 2 nd Floor
Discernment Group 18	Kinnaree Room 1	EPH 2 nd Floor
Discernment Group 19	Kinnaree Room 2	EPH 2 nd Floor
Discernment Group 20	Kinnaree Room 3	EPH 2 nd Floor

Inscription

Les inscriptions débuteront le dimanche 12 octobre à 15h00 dans le hall de l'hôtel Empress Chiang Mai. Elles seront ouvertes du 12 octobre jusqu'au 14 octobre à 18h00. Tous les délégués et autres participants sont tenus de s'inscrire. Tous les participants doivent s'inscrire pour obtenir les documents, les badges nominatifs et les attributions de chambres. Les participants doivent régler tous les frais et autres factures dus à ce moment-là. Les personnes arrivant tôt ou pendant la nuit se verront attribuer une chambre, mais elles devront s'inscrire dès l'ouverture des inscriptions afin de recevoir leurs documents et leur badge nominatif.

1. Si vous avez effectué tous vos paiements avant votre arrivée à Chiang Mai et envoyé votre photo d'identité, l'inscription sera facile et ne prendra que quelques minutes. Elle prendra plus de temps si vous avez des obligations financières à remplir et/ou si vous n'avez pas envoyé votre photo d'identité à l'avance.
2. Une fois arrivé au bureau d'enregistrement, le personnel d'accueil vérifiera votre identité et, s'il n'y a pas d'obligations financières à remplir, vous recevrez vos documents du Conseil général, votre badge nominatif et une note vous invitant à retirer la clé de votre chambre à la réception de l'hôtel.
3. Si les registres du bureau d'enregistrement indiquent que vous avez des obligations financières à remplir, vous serez dirigé vers le bureau des finances situé juste derrière le bureau d'enregistrement. Vous pourrez y effectuer votre paiement et recevoir une note à remettre au bureau d'enregistrement pour finaliser la procédure.
4. Les paiements par carte bancaire sont acceptés. Le service financier vous indiquera comment effectuer le paiement par carte bancaire. Si vous effectuez un paiement en espèces, veuillez noter que vous ne pouvez payer que dans l'une des trois devises suivantes:

- a. Euro
 - b. Dollars américains
 - c. Bahts thaïlandais
1. Avec le bon délivré par le bureau d'inscription, vous recevrez la carte-clé de votre chambre.
 2. Après 18h00 le 14 octobre, les arrivées tardives ou les inscriptions quotidiennes auront lieu au bureau du Conseil général, au rez-de-chaussée du Centre de congrès Empress (ECC).

Bureau des finances

Toutes les questions financières doivent être adressées au bureau des finances, qui sera situé dans le hall de l'hôtel Empress Chiang Mai du 12 au 14 octobre, puis dans le bureau du Conseil général au rez-de-chaussée du centre de congrès Empress.

Frais d'inscription

Tous les délégués, observateurs et visiteurs du Conseil général doivent s'acquitter des frais d'inscription au moment de leur inscription. Beaucoup ont déjà payé à l'avance au bureau de la CMER. Selon le pays d'origine, les frais d'inscription s'élèvent à 500 ou 300 euros.

Arriérés de cotisation à la CMER

Les Églises membres qui ont des arriérés de cotisation à la CMER sont tenues de les régler au bureau des finances lors de leur inscription. Le paiement peut être effectué en euros, en dollars américains, en bahts thaïlandais ou par carte de crédit. Une facture correspondant aux montants dus sera envoyée à l'avance.

Remboursements

Les participants ayant droit à un remboursement des sommes avancées au nom du Conseil général doivent se présenter au bureau des finances avec leur demande. Les demandes ne seront prises en considération que si les participants ont reçu au préalable une confirmation écrite de leur droit. Les remboursements seront normalement effectués par virement bancaire. Les remboursements de billets d'avion ne peuvent être traités que par virement bancaire. Dans de rares cas, à l'exception des billets d'avion, des remboursements en espèces peuvent être envisagés. Pour traiter une demande, une confirmation écrite du droit et les reçus de chaque élément demandé sont requis. Aucun remboursement ne sera effectué sans reçu.

Hébergement et petit-déjeuner

Quatre-vingt-quinze pour cent des participants séjournent à l'hôtel Empress Chiang Mai ou à l'hôtel Empress Premier. Quelques-uns séjourneront à l'hôtel Mapeak. Toutes les réservations d'hôtel ont été effectuées par le bureau du Conseil général de la CMER; par conséquent, tous les paiements doivent être effectués au bureau des finances.

Dans certains cas, les participants qui paient par carte de crédit peuvent bénéficier d'un arrangement spécial avec l'hôtel Empress pour payer directement à l'hôtel et recevoir un reçu de celui-ci. Dans ce cas, veuillez obtenir une note du bureau des finances de la CMER avant de payer. Une facture pour l'hébergement et/ou les repas sera envoyée à l'avance ou sera disponible lors de l'inscription.

L'hébergement à l'hôtel comprend le petit-déjeuner, que les participants sont censés prendre dans leur hôtel respectif.

Veuillez noter que tous les articles qui ne sont pas indiqués comme étant gratuits dans votre chambre, tels que le service en chambre, le minibar et la blanchisserie, sont à votre charge. Si vous avez besoin de services de blanchisserie, vous trouverez les instructions dans votre chambre. Veuillez à régler tous les frais de blanchisserie ou autres extras à la réception avant votre départ.

Repas

Le petit-déjeuner sera servi à votre hôtel, généralement entre 6h30 et 9h30. Le déjeuner et le dîner seront servis chaque jour au rez-de-chaussée du centre de congrès Empress. Les horaires des repas sont indiqués dans le programme du Conseil général. Des pauses-café seront organisées le matin et l'après-midi juste à l'extérieur de la salle plénière ou du lieu où se déroulent les réunions.

42 WCRC 27^e Conseil Général 2025 Manuel

- Le vendredi 17 octobre, le déjeuner et les pauses-café ne seront pas servis en raison des visites de découverte. Les repas seront servis dans les différents centres de découverte.
- Le dimanche 19 octobre, le déjeuner, le dîner et les collations ne seront pas servis. Les participants visiteront des églises locales et le déjeuner sera fourni par les congrégations hôtes. Le dîner de ce soir-là sera un dîner spécial organisé juste à l'extérieur des hôtels par l'Église du Christ en Thaïlande.

Pour ceux qui souhaitent découvrir la cuisine locale de manière indépendante, des restaurants et un magasin de proximité (7-Eleven) se trouvent à quelques pas du lieu de la réunion.

Programme du Conseil général

CULTE

Le culte est au cœur du Conseil général. Nous nous réunissons en tant qu'Église pour adorer Dieu et être renouvelés. Nos délibérations sont ancrées dans une vie où nous nous offrons nous-mêmes dans le culte quotidien.

Le culte d'ouverture, le mardi après-midi 14 octobre, sera un moment spécial et symbolique où nous rendrons grâce à Dieu de nous avoir rassemblés en tant que Communion mondiale d'Églises réformées. Il marquera également le début des travaux quotidiens du 27^e Conseil général et confiera chaque aspect du conseil à Dieu dans la prière.

Quatre des dévotions quotidiennes comprendront des études bibliques soigneusement préparées par quatre érudits et des responsables d'Église chevronnés.

Le Conseil général s'achèvera officiellement le 23 octobre par un culte de clôture comprenant la Sainte Communion.

Séances plénières thématiques

Il y aura quatre plénières consacrées à des contributions thématiques qui aideront la CMER à lire les signes des temps et à y répondre à la lumière du thème: **Persévérez dans votre témoignage**. Les deux premières plénières accueilleront des conférenciers principaux et des intervenants. La troisième sera un panel de jeunes et la quatrième sera également un panel de quatre personnes qui articuleront le thème en fonction de ce qui a été entendu au Conseil et de la vision au-delà du Conseil.

Contribution thématique A

Conférencier principal: Otis Moss III
Répondants: Joseph Obiri Yeboah Mante
Heleen Zorgdrager

Contribution thématique B

Conférencier principal: Niveditha Menon
Intervenants: Hannah Reichel
Collin Cowan

Contribution thématique C

Intervenants du panel: Priyanka Samy,
Victoria Turner
Adon Naman

Contribution thématique D

Intervenants: Karen Georgia Thompson
Jooseup Keum,
Wibke Janssen,
Dario Barolin

PROFILS DES CONFÉRENCIERS PRINCIPAUX

Révérend Dr Otis Moss III



Trinity United Church of Christ à Chicago, Illinois, depuis 2008. Le Dr Moss fait partie d'une génération de ministres engagés à prêcher un message prophétique d'amour et de justice, qu'il considère comme des compagnons inséparables formant le fondement de l'Évangile de Jésus-Christ. Dans le cadre de son engagement communautaire au sein de la Trinity United Church of Christ, le Dr Moss apporte actuellement sa vision à un projet social pluriannuel en cours à Chicago, appelé Imani Village.

En 2022, le Dr Moss a été nommé professeur d'homilétique à McAfee, où il continue à enseigner à la prochaine génération de prédicateurs. Doté d'un don unique pour communiquer entre les générations, ses messages créatifs, basés sur la Bible, ont inspiré les jeunes comme les moins jeunes. Son don pour la prédication intergénérationnelle a fait de lui un conférencier très apprécié sur les campus universitaires, lors de conférences et dans les églises du monde entier. Il est marié à son amour de jeunesse, Monica Brown, originaire d'Orlando, en Floride, diplômée du Spelman College et de l'université Columbia. Ils sont les fiers parents de deux jeunes adultes créatifs et pleins d'humour, Elijah Wynton et Makayla Elon.



Dr Nivedita Menon

Nivedita Menon est une universitaire féministe qui enseigne à la School of International Studies de l'université Jawaharlal Nehru (JNU) à Delhi depuis 2008. Avant de rejoindre la JNU, elle a enseigné pendant 15 ans au Lady Shri Ram College et a passé sept ans au département de sciences politiques de l'université de Delhi.

Menon est l'auteure et l'éditrice d'ouvrages sur le féminisme, la politique contemporaine et

la théorie politique, notamment *Recovering Subversion: Feminist Politics Beyond the Law* (2004), *Seeing Like a Feminist* (2012) et *Secularism as Misdirection: Critical Thought from the Global South* (2024). Elle a également publié dans des revues indiennes et internationales et est l'une des fondatrices du blog collectif *Kafila* (en ligne). Elle a traduit des ouvrages de l'hindi et du malayalam vers l'anglais, ainsi que du malayalam vers l'hindi.

CAUCUS

Réunion du groupe de caucus des femmes,

les 14 et 15 octobre, Empress Grand Ball Hall

«Persévérez dans votre témoignage: Sa voix, notre témoignage»

Dans un monde marqué par la guerre, l'effondrement écologique et la montée du nationalisme religieux, le témoignage des femmes est à la fois un impératif théologique et une nécessité pratique. Ce caucus est une réponse à ce moment kairós, où l'Église doit écouter attentivement et agir avec audace.

La réunion du groupe de travail des femmes (WCG) invitera les déléguées sous le thème «Sa voix, notre témoignage». Ce thème souligne que les femmes, autrefois réduites au silence ou marginalisées, s'expriment désormais avec clarté et courage. Leurs voix ne sont pas seulement des témoignages personnels, mais font partie du témoignage collectif de l'Église sur la justice et l'amour de Dieu.

Comme nous le rappelle Hébreux 12:1, «C'est pourquoi, puisque nous sommes entourés d'une si grande nuée de témoins, rejetons tout fardeau et le péché qui nous enveloppe si facilement, et courons avec persévérance l'épreuve qui nous est proposée.» La «**nuée de témoins**» comprend celles dont les voix ont été ignorées ou effacées, des femmes dont la foi et la persévérance ont aidé des communautés à traverser des crises de guerre, d'injustice climatique et d'exclusion dans le ministère de l'Église.

En mettant en avant le témoignage des femmes, nous reconnaissons que le témoignage de l'Église est incomplet sans leurs voix. Persévérez dans notre témoignage aujourd'hui signifie veiller à ce que les femmes ne soient plus des objets de silence, mais des sujets de foi, de leadership et de proclamation prophétique.

Le caucus de cette année explore la persévérance des voix des femmes à travers quatre thèmes: (1) la justice écologique et climatique d'un point de vue féministe, (2) les expériences des femmes dans la guerre et la militarisation, (3) la formation transformatrice par l'éducation chrétienne féministe, et (4) la transformation structurelle dans le leadership de l'Église. Chaque session invitera les participants à réfléchir sur le plan théologique, à partager des témoignages ancrés dans leur région et à imaginer des actions qui incarnent la justice. Ces thèmes s'inscrivent dans l'engagement continu de la CMER en faveur de la justice entre les sexes et dans l'affirmation que tous les êtres humains, en particulier ceux qui ont été historiquement exclus, reflètent pleinement l'image de Dieu.

Alors que nous affirmons que la voix des femmes est au cœur de notre témoignage, réjouissons-nous également en ce jour, le jour que Dieu a fait pour la justice, pour la liberté et pour de nouvelles possibilités. C'est le jour où le silence est brisé et où les voix s'élèvent comme des témoins.

Objectifs et structure

- Introduction au programme pour la justice entre les sexes

La réunion débutera par une présentation générale du programme pour la justice entre les sexes, y compris une présentation du rapport d'audit sur le genre basé sur une analyse d'enquête. Ce rapport mettra en évidence les questions de genre, de leadership et de pouvoir au sein de nos Églises membres, en particulier en ce qui concerne le statut et l'égalité des femmes.

- Partage des histoires et des expériences des femmes (2017-2024/5)

Au cours des sept dernières années, des femmes de différentes régions ont persévéré contre le patriarcat dans la théologie, la culture ecclésiale, les systèmes de connaissances, la politique et au-delà. Le WCG fournira une plateforme aux Églises régionales pour qu'elles puissent présenter leurs histoires et leurs expériences, en mettant l'accent sur la manière dont les défis communs ont évolué et ont été relevés.

- Les thèmes communs qui ressortent des rapports et des discussions des conseils régionaux sont les suivants:

La violence sexiste (GBV), la violence domestique, la guerre, le militarisme, la sécurité alimentaire d'un point de vue écoféministe et l'éducation chrétienne féministe

peuvent être abordés. L'un des principaux objectifs est d'explorer l'impact du patriarcat (kyriarchie) sur la vie des femmes et la foi chrétienne, en particulier dans le contexte de ces questions mondiales et ecclésiales urgentes.

- L'éducation chrétienne féministe comme outil pratique

Une session spéciale sera consacrée à l'éducation chrétienne féministe, notamment l'étude biblique contextuelle (CBS), l'éducation des garçons et des filles, les rituels féministes, en tant que méthode pour lutter contre le patriarcat au sein de l'Église et de la société. Cette approche s'appuie sur les conclusions des plans d'action de la Consultation sur le leadership en matière de genre (2019, 2024) et de la Conférence sur le genre et la militarisation (2024). Elle sera promue comme un outil d'éducation ecclésiastique à travers le prisme de l'action des femmes et de leur résistance à toute forme de masculinité toxique.

Fonctions clés de la réunion du groupe de travail des femmes

- Présentation du programme de justice de genre de la CMER et de son cadre structurel.
- Présentation du rapport d'audit sur le genre concernant la situation des femmes dans les Églises membres.
- Engagement avec le thème du Conseil général de la CMER du point de vue des femmes.
- Rédaction d'un message du groupe du caucus des femmes, soulignant les principales préoccupations et engagements.

Méthodes et outils

Le WCG utilisera trois approches principales:

- Témoignages – Expériences vécues par des femmes qui ont persévéré face à l'oppression.
- Engagement théologique – Une réflexion théologique féministe réformée.
- Participation – participation à une conversation pour planifier des actions.

Questions clés

Quel genre de témoignage avons-nous, en tant que femmes de foi, apporté à l'Église?

Comment avons-nous persévéré dans la résistance à l'injustice et à l'exclusion?

Quels signes visibles de justice et de transformation de la justice entre les sexes ont émergé de notre témoignage?

Comment pouvons-nous maintenir et approfondir ce témoignage au cours des sept prochaines années?

Durée: (1 h 15 min)

Prise de parole: réponse thématique (personnes ressources): 35 min,

Partage en groupe: 20 min

Dialogue: 15 min

Conclusion: 5 min

Heure	14 octobre : Salle de bal impériale (ECH 2 ^{de})	Heure	15 octobre : Salle de bal impériale (ECH 2e)
07h45-08h25	07h45-08h15 Dévotion 08h15-08h25 Lancement des groupes Cacus	07h45-09h00	5 th Break Out 2 : Sa voix dans la guerre, notre témoignage
08h30-10h	« Sa voix, notre témoignage » Révérende Najla Kassab Rapport de l'audit sur l'égalité des sexes 2024 : <i>Le leadership de l'Église comme transformation de l'Imago Dei</i>	Hervé, Our witness	
		11 h 15-12 h 30	Speak Out 3 : Sa voix, notre témoignage dans une formation transformatrice
13h30-15h	Prendre la parole 1 : Les voix des femmes, des jeunes et de la Terre, notre témoignage	13 h 45-15 h	Formation au discernement pour le groupe de femmes
		15 h 30 à 16 h 30	Notre témoignage : projet de message

Caucus des jeunes:

Les jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans participant au Conseil général se réuniront pendant certaines parties des 14, 15 et 21 octobre afin d'aborder des questions d'intérêt commun et d'élaborer des stratégies pour participer efficacement au Conseil général et aux travaux de la CMER.

	Mardi 14 octobre 2025 Salle Nophakao — ECH — 3 ^e étage		Mercredi 15 octobre 2025 Salle Nophakao — ECH — 3 ^e étage
07h45-08h25	07h45-08h15 Dévotion 08h15-08h25 Lancement des groupes de caucus	07h45-09h00	Dévotion Session III : Réseaux sociaux, IA et créativité Activisme et engagement des jeunes dans le monde œcuménique
08h30-10h	Session I du Caucus des jeunes Introduction, réflexion biblique : Réflexion sur le thème Témoignage.	09h30-11h	Session IIII : Qu'est-ce que l'espoir dans ces moments désespérés ? jours ?
		13h45-15h	Formation au discernement
13h30-15h00	Caucus des femmes et des jeunes II Prise de parole La voix des femmes et des jeunes avec la Terre, notre témoin	15h30-16h30	Session V : Imagination et À quoi ressemble la résistance dans notre époque et notre temps ?

Persévérez dans votre témoignage : la voix et le témoignage des jeunes entre les bancs de l'église et le monde.

ATELIERS

Contenu des ateliers du Conseil général

1. Militer pour la justice économique et environnementale

Nous vivons dans un monde marqué par une catastrophe climatique, qui trouve son origine dans des systèmes économiques axés sur la croissance et privilégiant le profit au détriment des personnes. L'effondrement écologique, les graves inégalités économiques, l'érosion des droits des travailleurs et la montée des régimes

autoritaires et de droite sont les symptômes d'un malaise plus profond qui touche la planète et toute vie qui s'y trouve.

La Confession d'Accra, reconnaissant de manière prophétique l'injustice du système économique et son impact sur l'environnement, a souligné la nécessité d'aborder ces questions comme une question de foi. En 2010, le Conseil général unifié de la Communion mondiale d'Églises réformées a exhorté le Secrétariat général à mettre en œuvre la Confession d'Accra et à collaborer à l'élaboration d'une nouvelle architecture économique et financière avec des organisations œcuméniques partageant les mêmes idées. Cette initiative a conduit à la création du programme NIFEA, initialement en partenariat avec le Conseil œcuménique des Églises et le Conseil pour la mission mondiale, puis rejoint par la Fédération luthérienne mondiale, le Conseil méthodiste mondial et la Société unie pour les partenaires dans l'Évangile.

Ces dernières années, le processus NIFEA a mené des campagnes en faveur de la justice fiscale, de l'annulation de la dette et de la justice écologique.

2. Myanmar: un appel à la solidarité de l'Église

Depuis son indépendance vis-à-vis des Britanniques et des Japonais en 1948, le Myanmar a connu une histoire instable, marquée par des troubles, des violences et des conflits. Il a également connu des luttes successives pour la démocratie, des coups d'État, la montée d'insurrections militantes et même des génocides. Le pays a connu des conflits ethniques entre ses différents groupes ethniques ainsi qu'une guerre civile continue, qui est peut-être l'une des plus longues au monde. Cela a entraîné une économie en ruine, qui a été encore aggravée par le récent tremblement de terre.

Dans le cadre de leur témoignage et de leur immersion pendant le Conseil général, cent cinquante participants rendront visite à une communauté indigène karin à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, participeront à un culte avec eux et visiteront le collège théologique qui est géré dans un camp de réinstallation.

L'atelier aura pour objectif de présenter la situation au Myanmar, en particulier à ceux qui visiteront le camp de réinstallation près de Mae Sot, mais il sera également ouvert à d'autres personnes intéressées par cette question.

3. Les personnes vivant avec un handicap

La question du handicap est un sujet important que les Églises doivent aborder, notamment parce qu'elle est souvent négligée lorsque les Églises discutent de thèmes tels que l'inclusion et la communion. Et ce, malgré le fait que les personnes handicapées constituent généralement le groupe le plus important de personnes en situation de handicap. Comme l'indique le document de travail de la CMER sur le handicap, «les personnes handicapées ne recherchent pas la pitié, mais la justice. Nous cherchons la preuve que nous avons notre place et que nos dons et nos contributions sont appréciés. Nous voulons que l'Église fasse partie de la solution, et non du problème.»

L'atelier aura pour objectif de sensibiliser les participants à l'AG aux questions de capacité et de handicap, tout en offrant aux personnes handicapées une plateforme pour exprimer leurs préoccupations et, enfin, en appelant les Églises à revoir leur langage, leur accessibilité et leur théologie afin d'accueillir et d'affirmer les personnes handicapées.

4. Vivre nos dialogues œcuméniques

Session 1 – 14 octobre, 8h30-10h00

Titre: *Expériences de l'accueil des dialogues œcuméniques*

La réception est souvent une question épineuse. De nombreux accords issus des dialogues œcuméniques ne sont jamais pleinement intégrés dans la vie des Églises. Tout en reconnaissant ces complexités, cette session commencera par une approche pragmatique, en partageant des expériences qui ont réellement fonctionné. À partir de là, les participants réfléchiront à ce qu'ils aimeraient voir se réaliser lors des prochains cycles de dialogue.

Session 2 – 14 octobre, 15 h 30-16 h 30

Titre: *Expériences de synodalité*

Toutes les communions chrétiennes et de nombreuses Églises expérimentent différentes formes de synodalité afin d'apprécier la richesse de la diversité et de résoudre les conflits et les divisions. Dans de nombreux contextes, les synodes et les assemblées constituent également des espaces œcuméniques importants,

invitant les participants à partager leurs réflexions sur le potentiel œcuménique émergent.

Session 3 – 15 octobre, 11 h 15-12 h 30

Titre: *Expériences de foi et d'engagement: réunir la foi et l'ordre, le travail et la vie*

Ces dernières années, la nature et les formats des dialogues œcuméniques ont évolué. Plusieurs rapports de dialogue abordent désormais des questions de justice, les commissions de dialogue sont plus diversifiées et les réunions se tiennent souvent dans des lieux qui appellent à un témoignage chrétien. Cette session permettra de partager ces expériences et de réfléchir à leur signification.

Langue: anglais

5. La foi comme arme de l'empire

Il y a vingt et un ans, la CMER a adopté la Confession d'Accra. La Confession proposait une analyse de la structure du pouvoir sur laquelle reposait le système économique néolibéral, qu'elle qualifiait d'«empire». En utilisant le terme «empire», la Confession désignait la convergence des pouvoirs économique, culturel, politique et militaire qui constituent un système de domination dirigé par des nations puissantes afin de protéger et de défendre leurs propres intérêts.

L'empire est omniprésent et prend de nombreuses formes et dimensions. Au cours des dernières décennies, quatre éléments ont émergé que notre atelier souhaite explorer:

- La haine brutale des structures sociales et politiques qui organisent les sociétés;
- La célébration du pouvoir autoritaire brutal;
- L'idolâtrie du capital
- Et l'utilisation de la religion pour justifier ce nouvel autoritarisme.

L'atelier se concentrera principalement sur les développements dans les Amériques. Il analysera la situation du point de vue des personnes vivant en marge et invitera les pays du Sud à apporter leur contribution.

Langues: espagnol et anglais

L'atelier offre un soutien linguistique aux anglophones et aux hispanophones. Les participants d'autres régions du monde sont invités à y assister et à partager leurs expériences.

6. Atelier sur les peuples autochtones

L'engagement de la Communion mondiale d'Églises réformées envers les peuples autochtones remonte à ses origines, lors du Conseil général unificateur de Grand Rapids en 2010. Même s'il ne faut pas imaginer que l'engagement envers les peuples autochtones ne faisait pas partie de l'engagement de la CMER et de la CER, cet engagement a, à bien des égards, façonné le Conseil général unificateur.

L'atelier cherchera à répondre aux questions suivantes.

- Quelles sont les principales préoccupations des peuples autochtones dans le contexte actuel?
- Pourquoi les chrétiens réformés devraient-ils écouter les peuples autochtones et que pouvons-nous apprendre de nos frères et sœurs autochtones?
- Comment nos Églises et la CMER peuvent-elles accompagner au mieux les peuples autochtones dans leur lutte pour la justice?

7. Du local au mondial, puis au local: le plaidoyer mené par les Églises - GRAPE

La «Plateforme mondiale réformée de plaidoyer pour l'engagement» (GRAPE) est une stratégie de plaidoyer novatrice et innovante développée par la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) en collaboration avec l'Institut de recherche sur la politique économique (EPRI). GRAPE préconise des solutions développées localement pour relever les défis profonds posés par les injustices systémiques au sein du système économique et politique, qui ont été exacerbées par la crise climatique. Cette nouvelle approche en matière de plaidoyer tire parti de la position unique des Églises locales dans le développement et de la solidarité d'un réseau mondial fondé sur la foi pour apporter des changements politiques tangibles et concrets, éclairés et guidés par une théologie contextuelle.

L'atelier aura pour objectif de présenter trois aspects:

Titre: *Plaidoyer de la CMER en faveur de la justice climatique – GRAPE Kenya*

L'accès à l'eau potable est un enjeu crucial qui touche les populations du monde entier. En réponse aux graves sécheresses et à la pénurie d'eau critique causées par la crise climatique, l'équipe GRAPE au Kenya milite pour le droit universel à l'eau. La campagne vise à garantir que, d'ici 2028, chaque individu au Kenya ait accès à 50 litres d'eau potable ou reçoive une compensation financière équivalente.

Session 2 – 14 octobre, 15 h 30-16 h 30

Titre: *Plaidoyer de la CMER en faveur de la justice économique et du revenu de base – GRAPE Afrique du Sud*

L'Afrique du Sud est toujours caractérisée par des taux de pauvreté extrêmement élevés. 25,2 % des Sud-Africains vivent bien en dessous du seuil de pauvreté, et l'augmentation du coût de la vie aggrave cette situation. Des mesures urgentes sont nécessaires pour lutter efficacement contre la faim et la privation, tout en favorisant l'autonomisation économique et la justice sociale pour tous. L'équipe Grape en Afrique du Sud plaide donc en faveur d'un revenu de base universel garanti (UBIG) comme engagement du gouvernement à garantir à chacun un niveau de revenu minimum pour subvenir à ses besoins fondamentaux et à restructurer l'économie.

Session 3 – 15 octobre, 11 h 15-12 h 30

Titre: *Plaidoyer de la CMER en faveur de la solidarité internationale – GRAPE en action*

L'ampleur et la complexité du système économique inéquitable, associées à l'aggravation du dérèglement climatique, nécessitent un changement de paradigme. L'Église doit devenir un agent proactif favorisant un changement décisif et tangible.

L'initiative GRAPE s'efforce de s'attaquer aux causes profondes de ces défis, en tirant parti du rôle particulier de l'Église en tant que force locale et participante à la communion régionale et mondiale. Cet atelier explorera pourquoi et comment la solidarité peut être un moteur de changement et examinera comment les Églises d'aujourd'hui doivent être à l'avant-garde d'une transformation radicale.

8. La mission dans un contexte de crise

La mission est l'appel persistant de Dieu à résister. Selon Jürgen Moltmann, la résurrection est la rébellion de Dieu contre le péché, le doute et le mythe selon

lequel la mort a le dernier mot. Par conséquent, la mission signifie se joindre à cette rébellion divine. Dans un monde marqué par des crises écrasantes - des occupations et de la militarisation au racisme et à la désinformation numérique - quelle est la mission de l'Église? Nous sommes appelés à voir le monde «à travers les yeux de ceux qui souffrent» (Confession d'Accra). Les réalités actuelles à Gaza, au Myanmar, en Ukraine et dans d'autres contextes d'oppression ne sont pas des problèmes lointains; elles constituent le prisme à travers lequel nous devons interpréter ce que signifie être une Église fidèle. La crise révèle la véritable nature de l'empire et remet en question toute mission qui s'en rend complice.

L'atelier aura pour objectif de discuter de la manière dont la mission de l'Église peut être pertinente et significative aujourd'hui, en particulier pour ceux qui vivent dans la dure réalité de l'oppression et de la crise, et de la manière de répondre à la complicité de l'empire.

9. Action pour la paix en Corée

«De la division à la paix et à la démocratie: un pèlerinage de justice, de réconciliation et d'espoir»

Le Conseil national des Églises de Corée (NCCCK) cherche depuis longtemps à renforcer la mission de l'Église en faveur d'une paix durable et de la réunification de la péninsule coréenne, tout en développant le mouvement pour la paix grâce à une solidarité étroite avec la communauté œcuménique au sens large. La paix dans la péninsule coréenne n'est pas seulement une question entre la Corée du Nord et la Corée du Sud; c'est un enjeu décisif pour la stabilité en Asie du Nord-Est et pour la paix dans le monde entier. Après 80 ans de division et plus de 70 ans d'armistice inachevé, les tensions militaires et les confrontations de la guerre froide qui persistent dans la péninsule restent un défi majeur pour la paix en Asie de l'Est et pour la lutte mondiale en faveur de la démocratie, des droits humains et de la justice.

10. Réinventer la masculinité: foi, justice et transformation

Dans un monde où les normes sociales patriarcales continuent d'alimenter les inégalités et la violence, l'Église est appelée à être une voix prophétique pour la

justice entre les sexes. Cet atelier invite les participants à explorer comment la foi peut inspirer une nouvelle conception vivifiante de la masculinité, enracinée dans la compassion, l'équité et la libération.

Organisée dans le cadre de la politique de justice entre les sexes de la Communion mondiale d'Églises réformées, cette session interactive remettra en question les normes patriarcales et ouvrira un espace de réflexion honnête, d'engagement théologique et de réimagination collective. À travers des récits, des provocations théologiques et un dialogue collectif, les participants examineront comment les masculinités sont façonnées dans leurs contextes culturels et religieux et comment elles peuvent être transformées pour refléter l'amour et la justice radicaux du Christ.

Ensemble, nous explorerons ce que signifie désapprendre les schémas néfastes, accepter la vulnérabilité comme une force et marcher dans la solidarité vers la justice de genre. Que vous soyez un leader religieux, un animateur jeunesse, un théologien ou un défenseur, cet atelier vous offre des outils pratiques et des bases théologiques pour vous accompagner dans votre cheminement vers des masculinités transformatrices.

Venez prêt à écouter, à réfléchir et à vous engager à changer, car un monde juste commence par des relations justes.

11. Le projet Onésime du Conseil pour la mission mondiale (CWM)

Le projet Onésime est une initiative audacieuse qui s'attaque à l'héritage durable de l'esclavage, du colonialisme et de l'exploitation économique, tout en envisageant un avenir fondé sur la justice, la guérison et les mesures réparatrices. Inspiré par l'histoire biblique d'Onésime dans la Lettre à Philémon, le projet reprend ce récit comme un mandat théologique pour résister aux systèmes d'esclavage et réimaginer des relations fondées sur l'équité, la dignité et la liberté. Grâce à la recherche, à la défense des droits, à l'éducation et à la justice réparatrice, le projet Onésime cherche à démasquer les injustices historiques et structurelles, à autonomiser les communautés les plus touchées par cet héritage et à créer des voies de transformation qui honorent la mémoire, restaurent l'autonomie et favorisent des alternatives épanouissantes face à l'empire. Il ne s'agit pas simplement d'un programme de

commémoration, mais d'un appel radical à la repentance et à la restitution qui s'aligne sur la mission du CWM, «La plénitude de la vie pour toute la création».

12. Atelier à Taïwan

L'Église presbytérienne de Taïwan témoigne de sa résilience face aux défis géopolitiques et aux luttes actuels à Taïwan et dans la région Asie-Pacifique, dans sa quête de justice et de paix à travers le Forum œcuménique de Taïwan.

13. de l'œcuménisme transformateur

L'œcuménisme transformateur est à la fois une feuille de route et une destination: une vocation de disciple chrétien et une vision théologique d'un autre monde marqué par la liberté, la justice, la dignité et la vie pour tous. Il dénonce les injustices historiques et leurs héritages durables qui continuent à produire l'esclavage et à nier l'épanouissement humain, et il appelle l'Église à se solidariser avec les mouvements qui résistent à ces pouvoirs. En cette période critique, l'œcuménisme doit être repensé comme une prise de conscience de l'interdépendance de la vie, une vision alternative du monde et un mouvement de partenaires pour la justice qui inspire une action créative en faveur d'une vie digne pour tous. L'œcuménisme transformateur insiste sur la nécessité d'être transformé et d'opérer la transformation comme une participation à la mission de Dieu. Il est axé sur les personnes, motivé par la justice, inclusif, non hiérarchique et enraciné dans des mouvements venus de la base.

RÉUNIONS RÉGIONALES

Les réunions régionales sont l'occasion pour les participants d'une région donnée de se réunir, de partager leurs joies et leurs défis communs, de prier ensemble et de faciliter la prise de décision du Conseil général, notamment en ce qui concerne les élections.

La première réunion régionale, qui se tiendra dans la soirée du vendredi 18 juin, est destinée à partager les différents contextes nationaux. Cela permettra aux délégués des différents pays d'affirmer ce pour quoi ils peuvent rendre grâce à

Dieu dans leur région et ce pour quoi ils doivent offrir des intercessions. Au cours de cette réunion, ils pourront également délibérer sur toute contribution qu'ils souhaiteraient transmettre au comité des nominations concernant les noms de leur région à prendre en considération pour les élections. Le représentant régional au comité des nominations transmettra les informations à la région et recevra les suggestions de la région pour le processus de nomination. La deuxième série de réunions régionales sera importante pour recueillir les commentaires utiles sur le rapport préliminaire du comité des nominations.

COMITÉS

Le Conseil général comptera 5 comités

1. Le comité des affaires

Ce comité est responsable de l'ensemble du Conseil général. Il est principalement composé des membres sortants du Conseil général et d'autres personnes qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du Conseil général. Il est présidé par le président de la CMER.

2. Le Comité des nominations

Il est chargé d'établir la liste des candidats au Présidium et au Comité exécutif conformément à la Constitution et aux statuts de la CMER ainsi qu'aux lignes directrices établies par le Comité exécutif. Les lignes directrices figurent dans les annexes du présent manuel. Il est présidé par le Dr Dianna Wright, de la PCUSA.

3. Le Comité du témoignage public

Ce comité est chargé d'élaborer les actions et les déclarations qui représentent le cœur et l'esprit de la CMER en conseil sur les questions publiques cruciales qui ont été soumises au Conseil général. Le processus et la méth-

odologie du Comité du témoignage public figurent dans les annexes de ce manuel. Il est présidé par le révérend Michael Jagessar de l'Église réformée unie du Royaume-Uni.

4. Le Comité Vision et message.

Ce comité est chargé de discerner le message fondamental que ce Conseil général souhaite transmettre à ses Églises membres et au public. Ce message doit refléter la vision de la CMER pour une période telle que celle que nous traversons actuellement. Il est présidé par la révérende Karen Georgia Thompson, de l'Église unie du Christ, aux États-Unis.

5. Le comité des finances

Ce comité formule des commentaires généraux sur les politiques et les résultats financiers et de collecte de fonds de la CMER, et élabore des stratégies globales pour la collecte de fonds à l'avenir. Il est présidé par la révérende Nioma Venter, de l'Église réformée néerlandaise d'Afrique du Sud.

Divers

VISITEURS

- a. Les visiteurs à temps plein recevront un dossier d'inscription et un badge nominatif. Ces visiteurs sont les bienvenus à la plupart des réunions du Conseil général. Mais ils n'ont ni voix ni droit de vote.
- b. Les visiteurs quotidiens s'inscriront au bureau du Conseil général et recevront un badge nominatif. Ils devront payer 100 bahts thaïlandais par jour s'ils ne prennent pas part aux repas. S'ils prennent part aux collations du matin et de l'après-midi et au déjeuner, ils devront payer 800 bahts par jour lors de leur inscription.
- c. Pour le service religieux du dimanche, tous les membres des congrégations CCT sont les bienvenus. Il n'y aura ni inscription ni frais d'inscription.

DOCUMENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Tous les documents officiels du Conseil général nécessaires à la réflexion et à la prise de décision seront disponibles en version imprimée en anglais. Les traductions de tous les documents en français, espagnol, allemand, coréen et indonésien seront disponibles en ligne via l'application du Conseil général de la CMER. Les traductions seront principalement réalisées à l'aide de la technologie IA. Cela permettra de les rendre disponibles en temps voulu. L'IA n'est pas parfaite, et nous vous demandons donc votre indulgence dans les cas où les traductions ne seraient pas parfaites.

Voici les principaux documents du Conseil général:

1. De Leipzig à Chiang Mai

Il s'agit du rapport du Comité exécutif et du personnel entre le dernier Conseil général et celui-ci. Ce livre est disponible en version imprimée en anglais et en ligne en français, espagnol, allemand, coréen et indonésien. Il est accessible dans l'application du Conseil général ou sur le site web de la CMER.

2. Le livre de culte

Ce livre guide la vie culturelle et spirituelle du Conseil général pendant notre séjour à Chiang Mai. Il contient l'ordre du culte pour chaque jour du Conseil général. Il contient également toutes les études bibliques qui seront présentées au Conseil général. Il est disponible dans toutes les langues de travail de la CMER.

3. Le cahier de travail du Conseil général

Il contient les documents de réflexion qui ont été soigneusement préparés par des groupes de travail représentant la diversité des dons dont nous disposons au sein de nos Églises membres, provenant de toutes les régions du monde, avec des contributions qualitatives du Comité exécutif et des commentaires des Églises membres. Il est important de souligner que ces documents de réflexion ne sont

pas des prises de position. Il s'agit de réflexions critiques sur divers thèmes qui débouchent ensuite sur certaines propositions. Ce sont ces propositions qui seront au centre des délibérations des délégués des Églises à Chiang Mai. On peut donc considérer que les parties principales des documents sont des réflexions de fond, fondées sur la théologie et notre communion. Lors du Conseil général à Chiang Mai, ce sont les sections des documents contenant les propositions qui feront l'objet du discernement des délégués. Ce document est disponible en ligne sur le site web du Conseil général de la CMER dans toutes les langues de travail de la CMER. Il est disponible en version imprimée en anglais pour les participants au Conseil général.

4. Discours du président

Il s'agit du discours prononcé par le président, qui reflète la vie de la communion et ce qu'elle est appelée à faire à ce moment de l'histoire. Il sera publié en ligne au moment de sa prononciation.

Rapport du secrétaire général

1. Le secrétaire général remplit sa responsabilité de rendre compte au Conseil général lorsque ce rapport est présenté. Le secrétaire général par intérim réfléchit à la vie de la communion au cours des sept dernières années et formule quelques propositions pour l'avenir. Ce document sera publié en ligne au moment de sa présentation.
2. **Les rapports des comités.** Ceux-ci seront rédigés à mesure que chaque comité aura terminé ses travaux et seront mis à la disposition des participants avant les sessions de discernement et les plénières de prise de décision.
3. **Les projets de rapports.** Ceux-ci seront rédigés par le groupe de rédaction une fois chaque processus de discernement terminé. Ils seront disponibles au moment opportun lors du Conseil général.

INTERPRÉTATION ET TRADUCTION

Traduction

Tous les documents nécessaires aux séances d'écoute, au discernement et à la prise de décision pendant le Conseil général seront disponibles en anglais, français, espagnol, allemand, bahasa indonésien et coréen sur le site web de la CMER et l'application du Conseil général. Les copies en anglais seront également disponibles en version imprimée à Chiang Mai. Les traductions sont pour la plupart générées par l'IA. Mais nous sommes très reconnaissants envers les traducteurs qui se sont rendus disponibles dans différentes parties du monde afin de faciliter une traduction fluide.

Interprétation

Nous avons un groupe d'interprètes dévoués qui sont venus offrir leurs services au Conseil général. Nous les remercions de nous aider à communiquer les uns avec les autres. Le travail des interprètes se fera principalement lors des séances plénières, des moments de culte et des études bibliques. En raison des ressources limitées, nous ne sommes pas en mesure de fournir des services d'interprétation dans toutes les autres parties du Conseil général. Nous ferons de notre mieux, mais nous ne pouvons rien promettre.

Agence de voyage

L'agence de voyages Chocksoff est notre agence de voyages officielle. Un représentant de Chocksoff sera disponible près du bureau d'inscription pendant la période d'inscription, et au bureau du Conseil général du 15 octobre jusqu'à la fin du Conseil pour tout besoin lié au voyage.

Transport

Pour toute question relative aux compagnies aériennes, veuillez d'abord consulter la section «Agence de voyages» ci-dessus. La plupart des compagnies aériennes

n'exigent pas de confirmation de votre voyage retour. Si une partie de votre voyage est effectuée avec une compagnie aérienne locale, veuillez consulter le site web de la compagnie aérienne pour savoir si une confirmation est nécessaire.

Pour toute modification des départs de vols, veuillez contacter l'agence de voyage. Pour contacter directement les compagnies aériennes, consultez leur site web.

La CMER et nos hôtes assurent le transport depuis et vers l'aéroport, ainsi que depuis et vers les événements spéciaux. Le transport sera également organisé pour les visites d'églises le 19 octobre.

Autres moyens de transport locaux: des taxis et des services de VTC tels que Grab, Bolt et Line sont disponibles. Ces trois derniers sont accessibles en téléchargeant leurs applications une fois que vous êtes en Thaïlande.

Départs:

Les délégués et autres participants peuvent partir après 15 h le 23 octobre. Les horaires de transfert de l'hôtel à l'aéroport seront publiés quotidiennement à partir du 18 octobre sur l'application du Conseil général. Si vous avez des questions concernant ces transferts, veuillez contacter le bureau du Conseil général situé au rez-de-chaussée du Centre de congrès Empress.

Si vous restez après le 24 octobre, vous êtes responsable de vos repas et de votre hébergement, sauf si d'autres dispositions ont été prises avec la CMER. Veuillez vous assurer que tous les extras que vous avez commandés ou consommés à l'hôtel sont payés avant votre départ.

Communication

Accès Wi-Fi

Les codes et mots de passe Wi-Fi seront disponibles à la réception de l'hôtel et affichés à des endroits clés du site, afin que les participants puissent rester connectés tout au long de l'événement.

Rester informé sur le Conseil général

Une équipe de communication dédiée assurera une couverture complète du Conseil général à travers une gamme de plateformes numériques et multimédias, comprenant des bulletins d'information, des réseaux sociaux, des photographies et des vidéos. Cela permettra aux participants, aux Églises membres, aux partenaires œcuméniques et au grand public de recevoir des informations pertinentes, précises et intéressantes tout au long de l'événement. En tirant parti de ces plateformes, l'équipe vise à renforcer la transparence, à favoriser des liens significatifs et à partager les travaux, les discussions et les résultats du Conseil général avec le public présent sur place et dans le monde entier.

Informations et documents importants

Vous pouvez accéder aux informations et documents importants en visitant le site [www.https://wcrce.eu/gc2025/](https://wcrce.eu/gc2025/) ou en scannant le code QR. Vous y trouverez ce manuel, toutes les informations importantes et les documents pertinents pour l'événement. Il est mis à jour quotidiennement, ce qui en fait la source la plus fiable pour obtenir des informations actuelles, notamment les horaires, les annonces et les mises à jour du programme.



Site web de la CMER

Le portail du Conseil général sur le site web de la CMER (wcrce.eu) est une ressource essentielle pour les documents, les mises à jour officielles et d'autres informations importantes. La page dédiée au Conseil général (wcrce.eu/gc2025) héberge tous les documents essentiels pour les participants.

Réseaux sociaux

La CMER est très présente sur les principales plateformes de réseaux sociaux:

Facebook: facebook.com/worldcommunion

Instagram: instagram.com/reformed_communion

YouTube: youtube.com/c/WorldCommunionofReformedChurches

Les participants sont encouragés à interagir et à partager le contenu du Conseil général sur leurs propres réseaux sociaux. Lorsque vous partagez, veuillez taguer @WCRC et utiliser les hashtags officiels: #wcr #wrcrgeneralcouncil2025 #27thgeneralcouncil #wrcrgeneralcouncil

Certaines sessions du Conseil général seront diffusées en direct pour les membres qui ne peuvent pas se rendre à Chiang Mai. Rendez-vous sur la [chaîne YouTube de la CMER](#) pour regarder les diffusions en direct et les sessions enregistrées.

Interagir avec les journalistes

Le Conseil général devrait bénéficier d'une large couverture médiatique, tant dans les médias religieux que laïques. Votre participation à des interviews est une contribution précieuse à la couverture médiatique de l'événement.

Outre l'équipe de communication du Conseil général, des journalistes du monde entier couvriront l'événement sur place ou en ligne. Tous les membres des médias accrédités seront clairement identifiés par un badge nominatif.

Si un journaliste vous aborde:

- Il peut vous aborder directement ou par l'intermédiaire d'un steward du Conseil général agissant au nom d'un journaliste.
- Si vous vous sentez à l'aise, vous pouvez répondre à ses questions. Sinon, vous pouvez renvoyer le journaliste au bureau de la communication, où un porte-parole désigné lui répondra.

Consignes importantes:

- Tout ce que vous dites à un journaliste est considéré comme «officiel» et peut apparaître dans un article. Même si vous acceptez de parler «officieusement», il est plus prudent d'éviter de partager des informations que vous ne souhaitez pas rendre publiques.

- Si vous ne connaissez pas la réponse à une question, veuillez renvoyer le journaliste vers la direction du Conseil général ou le coordinateur de la communication de la CMER, situé au bureau de la communication au rez-de-chaussée du centre de congrès Empress.
- Ne vous exprimez pas en tant que porte-parole officiel de la CMER. Seuls le président et le secrétaire général de la CMER sont autorisés à représenter officiellement l'organisation.

En suivant ces directives, vous contribuez à garantir une communication précise, respectueuse et efficace pendant le Conseil général.

Vivre ensemble

Aumônier/Équipe de pastorale

En participant au Conseil général, nous reconnaissons que nous vivons et interagissons les uns avec les autres au sein d'une communauté. Cela apporte des opportunités, des joies et des défis. Une équipe d'aumôniers et de pasteurs est à la disposition de tout participant qui pourrait en avoir besoin. Les besoins des participants peuvent inclure des questions spirituelles, émotionnelles et relationnelles qui découlent directement de leur participation au Conseil général (par exemple, une crise spirituelle résultant de votre expérience au Conseil général) ou qui sont liées à des nouvelles de chez vous (par exemple, recevoir des nouvelles choquantes de chez vous). Aucun d'entre nous n'est seul. Nous sommes ensemble. Nous appartenons les uns aux autres. Quand une personne souffre, nous souffrons tous; et quand une personne se réjouit, nous nous réjouissons tous ensemble. N'hésitez pas à faire appel à l'aumônier et à l'équipe pastorale.

L'aumônier est la révérende Chelsea Lampen MSW. Elle travaille avec quatre autres membres de l'équipe pastorale, qui sont identifiables grâce à leur badge nominatif. Si vous avez besoin de parler à l'un d'entre eux et qu'ils ne sont pas disponibles, veuillez envoyer un SMS ou appeler le **+66 (0)931059725** ou vous rendre à la salle de réunion exécutive, Vimarn, au deuxième étage de l'hôtel Empress Chiang Mai.

De plus, en tant que chrétiens, nous nous engageons tous à nous respecter les uns les autres et nous considérons tout manque de respect ou harcèlement comme un problème grave. Veuillez consulter la section «Créer des espaces plus sûrs et respectueux» de ce manuel. Si vous pensez avoir été victime de harcèlement, veuillez appeler le numéro suivant: **+66 065 086 1472** ou parler à un membre de l'équipe pastorale.

Promouvoir un événement respectueux de l'environnement

La CMER prend très au sérieux sa vocation à être un bon intendant de la planète Terre, en gérant et en utilisant les ressources de manière réfléchie tout en s'engageant dans des actions qui favorisent la justice écologique. Lors de ce Conseil général, nous encourageons tous les participants à se joindre à ces efforts. Parmi les mesures à prendre, citons notamment:

- Éteignez les lumières et les systèmes de climatisation lorsque vous quittez votre chambre ou lorsque vous êtes le dernier à quitter une salle de réunion ou un espace.
- Réduisez autant que possible vos impressions.
- Afin de réduire les déchets plastiques, chaque participant recevra une bouteille d'eau en aluminium dans son dossier d'inscription, qu'il pourra utiliser tout au long du conseil. Cette bouteille peut être remplie d'eau potable et conservée à tout moment. Dans certaines occasions, comme lors des voyages d'étude, des bouteilles d'eau supplémentaires peuvent être fournies. Dans ce cas, veuillez recycler les bouteilles vides dans les conteneurs appropriés.

EXPOSITION

L'espace d'exposition situé aux deuxième et troisième étages du centre de congrès Empress présentera la vie de la Communion mondiale d'Églises réformées au cours des 150 dernières années, ainsi que la vie et les activités de l'Église du Christ en Thaïlande.

Elle présentera également certaines des œuvres artisanales de l'Église du Christ en Thaïlande.

STUWARDS

Un groupe de jeunes «futurs leaders mondiaux» issus des Églises réformées et du mouvement œcuménique au sens large a été constitué pour servir d'intendants lors du 27^e Conseil général. La moitié d'entre eux sont issus de l'Église du Christ

en Thaïlande, tandis que l'autre moitié provient d'Églises du monde entier. Leur rôle, tant en coulisses qu'au premier plan, est d'assurer le bon déroulement du Conseil. Les stewards accueillent les participants, les aident à s'inscrire, veillent à ce que les documents soient à leur place, fournissent des indications, apportent leur soutien dans le domaine informatique et technologique, participent aux réunions lorsque cela est possible et offrent leur sourire amical pour aider les participants à se sentir comme chez eux.

Les stewards participent également afin d'acquérir une expérience directe de la manière dont la famille réformée et ses partenaires œcuméniques mènent leurs activités au sein d'un Conseil général, ce qui les prépare à assumer des fonctions de direction à l'avenir. Le groupe comprend des pasteurs et des professionnels de divers domaines qui ont donné de leur temps pour servir la Communion réformée mondiale. Ils ne sont pas des assistants personnels ni des employés au service des autres participants. Veuillez ne pas leur demander de faire des courses personnelles. Appréciez plutôt le temps et l'expertise qu'ils vous consacrent, qui contribuent à garantir le succès et la bonne organisation du Conseil général.

Annexes

Annexe A: RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL GÉNÉRAL

Lignes directrices pour les procédures de discernement

Contexte

En préparation du^{27e} Conseil général à Chiang Mai, le Comité exécutif de la CMER a décidé, lors de sa réunion de juillet 2025, de proposer les règles de procédure suivantes pour la conduite des travaux, guidées par les principes du discernement. Ce faisant, il s'est inspiré de l'expérience acquise lors de l'utilisation des procédures de discernement et de consensus lors du 24e Conseil général de l'ARM, du Conseil général unificateur à Grand Rapids et du^{26e} Conseil général à Leipzig, et mettra en place des mesures et des formations pour garantir que ce règlement intérieur soit utilisé de manière optimale.

I. DISCERNEMENT ET CONDUITE DES AFFAIRES

1. Fondement théologique

Au cœur des procédures de discernement se trouve l'engagement à adorer, à travailler, à écouter et à prier ensemble en tant que communauté de foi, en cherchant à discerner la volonté de Dieu pour l'avenir sur les questions à l'étude.

En tant que Corps du Christ, l'Église est toujours à la recherche de la pensée du Christ, cherchant à «comprendre quelle est la volonté du Seigneur» (Éphésiens

5, 17). Notre engagement commun à rechercher la guidance du Saint-Esprit dans nos délibérations est confirmé par l'expérience des fruits de l'Esprit parmi nous dans notre travail: «l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bienveillance, la fidélité, la douceur et la maîtrise de soi» (Galates 5, 22).

La Communion mondiale d'Églises réformées est intentionnellement une communion construite autour d'une table commune pour le culte et la prise de décision. La table symbolise la place centrale du Christ et notre dépendance mutuelle à l'égard du Saint-Esprit pour notre vie commune. Nous nous asseyons à égalité devant Dieu, en tant que sœurs et frères.

La CMER se décrit comme une communion engagée en faveur de la justice. Il est donc impératif que, dans sa vie commune, elle fonctionne de manière à favoriser la communion entre ses membres et à leur permettre de vivre dans la justice les uns envers les autres. Toutes les conversations doivent être édifiantes et tous les efforts doivent contribuer à *la koinonia*.

Notre *koinonia* en développement, notre communion spirituelle intentionnelle, est dédiée à l'appel prophétique d'apporter la justice de Dieu comme un fleuve puissant et la droiture comme un ruisseau qui coule sans cesse à un monde assoiffé d'espoir et de la grâce de l'Évangile.

Le discernement est un processus de prière qui construit la communauté et par lequel le Conseil général cherche à parvenir à un consensus sur la manière la plus sage d'avancer sur une question particulière à un moment donné.

Il n'y a ni gagnants ni perdants: nous sommes tous ensemble des chercheurs et des discerneurs, affirmant par notre loyauté commune à Jésus-Christ que:

- le Conseil général est une communauté de foi qui cherche sincèrement à comprendre la volonté de Dieu;
- chaque participant au Conseil général a reçu de Dieu des dons et des connaissances uniques;
- la contribution de chaque participant mérite le respect;
- notre objectif est de discerner ce que l'Esprit dit aux Églises par l'intermédiaire du Conseil général;
- notre engagement est de trouver des voies fidèles sur lesquelles tous peuvent s'accorder.

L'adoption de règles de procédure, de processus opérationnels et de techniques garantit que le Conseil général de la CMER:

- favorise **une écoute** attentive et le respect;
- fasse place à l'influence du Saint-Esprit et à différentes perspectives par **le dialogue et le discernement**;
- prendra le temps de **parvenir à un consensus** dans la prise de décision.

2. Construire une communauté

Le Conseil général rassemble des personnes de différents pays, cultures et traditions. Il faut du temps pour établir la confiance et les relations qui forment une communauté de foi. C'est pourquoi 20 % de notre vie commune pendant le Conseil général est consacrée au culte, à l'étude de la Bible et à la construction de la communauté.

En reconnaissant la seigneurie du Christ et en écoutant la Parole de Dieu lors du culte commun chaque matin et chaque soir, les liens communautaires se renforcent. Notre diversité et notre unité en Jésus-Christ sont également célébrées de manière informelle lorsque nous vivons, travaillons et prions ensemble.

Tous les participants au Conseil général sont invités à apporter leurs idées et leur sagesse sur toutes les questions discutées.

RÈGLES DE PROCÉDURE POUR LA CONDUITE DES AFFAIRES

1. Définitions

Le président est une personne nommée par le Conseil général pour présider un comité ou un groupe.

Comité désigne un groupe nommé par le Conseil général pour présenter des rapports et des propositions sur des questions particulières. Il existe les comités suivants:

- Comité des affaires
- Comité des nominations
- Comité des témoignages publics
- Comité Vision et message

- Comité des finances et de la collecte de fonds

Le groupe de discernement désigne un groupe de délégués, de délégués œcuméniques, d'observateurs, de consultants et d'invités officiels qui se réunissent à des moments déterminés pour discerner les principales questions du Conseil général. Les groupes de discernement sont composés selon les valeurs d'autonomisation et de diversité: chaque membre doit avoir la possibilité de contribuer pleinement à la discussion en dialoguant avec des personnes exprimant des points de vue différents (voir la partie 10 du présent règlement).

L'équipe des procédures de discernement désigne les personnes qui aident à l'utilisation des procédures de discernement (voir la partie 6 du présent règlement).

L'équipe de rédaction désigne le groupe de personnes nommées par le Conseil général qui recueille les commentaires des groupes de discernement envoyés par les scribes, modifie les propositions en conséquence et élabore la documentation qui sera soumise aux plénières décisionnelles à la lumière des rapports provenant des groupes de discernement. (voir partie 10 du présent règlement).

Le facilitateur désigne une personne nommée par le Conseil général pour animer un groupe de discernement. La tâche principale du facilitateur est de veiller à ce que tous les délégués puissent participer pleinement à la discussion (voir partie 10 du présent règlement).

Participants

- Chaque Église membre dispose d'un nombre de *délégués votants* déterminé par une formule. Les délégués votants sont définis comme ceux qui se sont vu confier des cartes d'indicateurs de discernement ou qui sont autorisés à voter lorsqu'ils sont appelés à le faire.
- *Un délégué associé* est une personne qui représente une organisation membre associée. Les délégués associés ont le droit de prendre la parole, mais ne peuvent pas voter.
- *Un délégué affilié* est une personne qui représente une organisation affiliée. Les délégués affiliés ont le droit de prendre la parole, mais ne peuvent pas voter.

- *Un délégué œcuménique* est une personne qui représente une organisation œcuménique fraternelle reconnue. Les délégués œcuméniques ont le droit de prendre la parole, mais ne peuvent pas voter.
- *Les invités* sont les personnes qui ont été invitées à assister à la réunion du Conseil général. Cela comprend les anciens responsables principaux de la CMER et les membres du Comité exécutif qui ne sont pas délégués. Les invités ont le droit de prendre la parole, mais ne peuvent pas voter.
- *Les observateurs* sont des représentants d'Églises membres ou d'autres communions qui envisagent de devenir membres de la Communion mondiale d'Églises réformées. Les observateurs comprennent également les étudiants du Global Institute of Theology et les intendants. Les observateurs peuvent participer aux activités du Conseil général, ont le droit de prendre la parole mais ne peuvent pas voter.
- *Les consultants* peuvent assister à la réunion du Conseil général ou du Comité exécutif sur invitation des responsables. Un consultant peut être invité à s'adresser à l'assemblée sur la question pour laquelle il est présent. Le droit de parole d'un consultant est limité à cette question spécifique, et le consultant n'a pas le droit de vote.
- *Les visiteurs* sont les personnes qui assistent aux séances publiques du Conseil général pour des raisons personnelles. Les visiteurs n'ont pas le droit de prendre la parole, de présenter des motions ou de voter.
- *Les membres du bureau* sont les responsables élus suivants de la CMER: le président, le vice-président, le secrétaire général et le trésorier général. Le secrétaire général, en vertu de sa fonction, a le droit de prendre la parole, mais ne peut pas voter.

L'équipe de pastorale est composée d'aumôniers et apporte son soutien aux personnes, en particulier celles qui sont perturbées, ont été harcelées ou ont subi des dommages émotionnels.

Le scribe est une personne nommée par le Conseil général pour être le secrétaire d'un groupe de discernement et transmettre ses conclusions à l'équipe de rédaction. À la fin de chaque session, le groupe de discernement détermine les points qui doivent être soumis à l'équipe de rédaction (voir la partie 10 du présent règlement).

Secrétaires/enregistreurs

Le Conseil général sera assisté par deux rédacteurs/enregistreurs dont la tâche consiste à enregistrer les débats, en particulier lors des sessions plénières, et à rendre compte fidèlement des travaux du Conseil général.

2. Comité des affaires

Le comité exécutif constitue le comité des affaires. D'autres personnes peuvent être invitées en fonction de l'ordre du jour.

Le rôle du comité des affaires est le suivant:

- de formuler des propositions sur toute question relative au fonctionnement efficace du Conseil général;
- d'examiner la meilleure façon de regrouper les questions à examiner, afin qu'aucune ne soit désavantagée;
- de veiller à ce que le Conseil général dispose d'informations provenant de différents points de vue sur chaque question, afin de pouvoir discerner la voie à suivre en connaissance de cause;
- d'examiner régulièrement l'ordre du jour, en accordant la priorité aux points nécessitant une délibération plus approfondie et plus de temps;
- modifier l'ordre du jour si nécessaire;
- nommer des scrutateurs pour compter les bulletins de vote et les votes en séance plénière, si nécessaire.

3. Questions à examiner

Les questions à examiner doivent être soumises au Comité des affaires afin d'être inscrites à l'ordre du jour, à moins qu'elles n'y figurent déjà. Elles peuvent provenir des rapports des responsables, du Comité exécutif sortant, des comités nommés et des questions soulevées par une Église membre. Le personnel de la CMER peut servir de ressource dans le travail nécessaire à la prise de décision sur ces questions et peut être invité à apporter des éclaircissements.

Le Comité des affaires peut conseiller l'équipe de rédaction sur les résultats finaux qu'elle présente aux plénières décisionnelles.

4. Interprétation et documentation

La Constitution de la CMER exige que les documents soient traduits en anglais, français, allemand et espagnol. Un orateur ne peut utiliser une autre langue que si une interprétation dans l'une de ces langues est disponible. Des services d'interprétation sont disponibles lors des séances plénières, des groupes de discernement et des comités. Les langues prises en charge par le Conseil général sont l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le coréen et l'indonésien.

Les participants sont tenus de lire les documents pertinents avant leur présentation au Conseil général.

5. Modérateur

Le président (ou l'un des vice-présidents) est le modérateur des séances plénières du Conseil général.

Le rôle du modérateur est de présider de manière à aider le Conseil général à rechercher autant que possible la volonté de Dieu et à répondre aux besoins et aux objectifs du Conseil général et de ses participants.

Ce faisant, le modérateur:

- veille au respect du règlement intérieur;
- veille avec les participants à ce que l'Esprit Saint les guide et à ce que la sagesse des Écritures imprègne toutes les contributions;
- est prêt à faire une pause pour prier ou réfléchir en silence, selon le cas;
- peut inviter les participants à se tourner vers leurs voisins pour une discussion en petit groupe ou une prière;
- encourage la confiance et l'intégrité dans les contributions;
- veille à prendre soin et à soutenir ceux dont l'honnêteté pourrait les rendre vulnérables;
- invite les délégués à indiquer leur réaction aux discours et reflète cette ambiance au Conseil général dès qu'elle devient apparente;
- recherche des modifications créatives à apporter à une proposition, en intégrant les idées exprimées par les intervenants;
- résume la discussion de temps à autre afin d'aider à orienter les débats;

- ne participe pas à la discussion (si un modérateur souhaite s'exprimer sur une question, une autre personne assurera la fonction de modérateur pendant l'examen de cette question particulière jusqu'à ce qu'elle soit résolue);
- reconnaît ceux qui souhaitent s'adresser au Conseil général. Sauf indication contraire, les participants autorisés à prendre la parole peuvent se tenir devant le microphone jusqu'à ce que le modérateur leur donne la parole. Ils commencent par indiquer leur nom, l'église qu'ils représentent et leur catégorie de participation. Ils s'adressent au Conseil général par l'intermédiaire du modérateur.
- veille à ce que différentes voix soient entendues pendant les séances plénières.

Les participants respecteront les demandes ou les instructions du modérateur. Par respect pour la fonction de modérateur, lorsque celui-ci prend la parole, tous restent silencieux afin qu'il puisse être entendu sans interruption.

6. Équipe chargée des procédures de discernement

Les membres de l'équipe chargée des procédures de discernement, nommés par les comités exécutifs, sont présents pour aider à l'élaboration du règlement intérieur.

Les responsabilités de l'équipe chargée des procédures de discernement sont les suivantes:

- servir de ressource pour le règlement intérieur et les principes de discernement sur lesquels il repose;
- clarifier toute incertitude concernant les procédures lors des séances plénières si le modérateur ou le secrétaire général le demande;
- être disponible pour aider le modérateur et le secrétaire général à présider chaque session;
- d'être disponible pour aider le modérateur à s'assurer que toutes les idées sont prises en compte lorsque le Conseil général cherche à discerner la voie à suivre pour toute question;
- assister aux réunions du Comité des affaires pour donner des conseils sur les procédures si nécessaire;
- conseiller les participants sur les procédures si nécessaire.

7. Utilisation des procédures de discernement

Le Conseil général utilisera le processus de discernement pour prendre toutes les décisions, à l'exception de celles concernant l'approbation ou la modification des procédures, les élections et les modifications de la constitution et des statuts. Si une question soumise à nouveau n'est pas approuvée par le processus de discernement et que le Conseil général estime qu'une décision doit être prise sur ce point lors de la réunion du Conseil général, un vote aura lieu.

8. Éléments constitutifs du processus de discernement

Les éléments fondamentaux du processus de discernement sont les suivants:

- Présenter et clarifier la question (séances d'écoute)
- Explorer la question et rechercher des idées (groupes de discernement)
- Rechercher les propositions émergentes (sessions de décision)
- Discuter, clarifier et proposer des solutions (séances de décision)
- Vérifier l'accord (séances de décision)
- Mettre en œuvre la décision (comité exécutif)

9. Séances d'écoute pour présenter et clarifier la question

Le Conseil général doit disposer de toutes les informations nécessaires sur une question, une proposition ou un rapport. Chercher à discerner la volonté de Dieu pour une réponse fidèle suppose que les participants aient une compréhension claire de la justification et du fondement théologique des solutions possibles.

Les séances d'écoute doivent être préparées en collaboration avec le Comité des affaires.

Au cours des séances d'écoute, les rapports et les questions sont reçus. Un certain nombre d'orateurs peuvent être invités à présenter différents aspects d'une question particulière avant les questions de clarification et la discussion.

La réception d'un rapport signifie l'accord pour examiner le contenu d'un rapport. Cela est approuvé lors des séances d'écoute après la présentation du rapport et les réponses aux questions de clarification. La réception signifie que

les propositions contenues dans le rapport sont désormais soumises à l'examen du Conseil général. Un rapport dans son ensemble doit être adopté si son contenu doit devenir une politique, ou des propositions spécifiques issues d'un rapport doivent être examinées avant que l'accord pour agir puisse être supposé.

À la fin de chaque séance d'écoute, les projets de propositions qui seront examinés par les groupes de discernement seront présentés.

10. Les groupes de discernement à la recherche d'un consensus émergent

Composition des groupes de discernement

Les groupes de discernement seront officiellement nommés par le président et approuvés par le Conseil général. Leur composition spécifique sera déterminée par la langue. La participation de tous étant la base d'un processus de discernement réussi, les délégués doivent se sentir à l'aise pour communiquer au sein des groupes de discernement. La langue n'est toutefois pas le seul facteur utilisé pour créer les groupes. Les facteurs qui doivent être pris en compte (et parfois mis en balance les uns par rapport aux autres) sont les suivants

1. Diversité: les groupes doivent être équilibrés sur le plan géographique. Le processus de discernement est conçu pour unir le Conseil et son processus décisionnel à partir de la base. Il est donc important de ne pas avoir un groupe composé uniquement de membres d'un seul pays ou d'une seule région.
2. Communication: tous les membres d'un groupe doivent être capables de communiquer efficacement entre eux. Cela ne signifie pas nécessairement que les groupes doivent être composés en fonction de la langue principale. Il est possible de regrouper les personnes parlant couramment la même langue ou de fournir des traducteurs.
3. Équilibre: outre la diversité géographique, chaque groupe doit être équilibré en termes de genre, d'âge, de statut ordonné/non ordonné et de capacités.

Discernement Les groupes doivent être constitués en fonction de *la maîtrise de la langue* (plutôt que de la langue maternelle). Les groupes de discernement seront

limités à une ou deux langues afin de réduire les besoins en interprètes (et donc le budget). Si cela n'est pas possible, un nombre limité de groupes de discernement multilingues sera créé.

Un autre aspect essentiel de la composition de chaque groupe est le *leadership*. Chaque groupe a besoin d'au moins deux leaders présélectionnés (et formés): l'un pour *animer* le groupe et l'autre pour agir en tant que *secrétaire*, non seulement pour consigner les décisions du groupe, mais aussi pour transmettre ces décisions à l'équipe de rédaction. *L'animateur* devra être capable de faciliter un processus qui respecte la voix de tous les membres tout en s'efforçant de parvenir à un consensus sur les questions dans le temps imparti.

Processus au sein des groupes de discernement

La séance d'introduction du groupe de discernement présentera le processus de discernement au groupe et établira les «normes» (règles, lignes directrices, etc.) qui régiront le fonctionnement du groupe. La définition des normes permet également aux membres de faire une première expérience du processus de discernement et peut être utilisée par les responsables pour répondre à des besoins culturels différents, corriger les éventuels dysfonctionnements du système (notamment en matière de traduction), etc. Bien que structuré de manière à produire des résultats constructifs qui seront transmis à l'équipe de rédaction, le processus de discernement vise à écouter toutes les voix et à inviter le Saint-Esprit à agir dans tous les groupes.

Les groupes de discernement sont guidés par les documents qu'ils reçoivent du comité des affaires; ils discutent et modifient les propositions qui ont été présentées lors de la séance d'écoute. Les décisions au sein de chaque groupe doivent être prises par consensus. Si le consensus ne peut être atteint, le groupe définit le point de désaccord et demande au secrétaire de transmettre les différentes opinions à l'équipe de rédaction.

Le processus de discernement pendant le Conseil général est axé sur les valeurs et doit respecter chaque individu et sa voix, même si le processus unit les délégués par la discussion et le consensus. Aucun délégué ne doit être marginalisé en raison d'un facteur quelconque, en particulier, dans ce processus, la langue: «La Communion mondiale d'Églises réformées est appelée, dans son ordre et ses actions, à respecter, défendre et promouvoir la dignité de chaque personne.

En Jésus-Christ, toutes les différences humaines doivent perdre leur pouvoir de division. Nul ne doit être désavantagé, entre autres, en raison de sa race, de son appartenance ethnique ou de son sexe, et aucun individu ou aucune Église ne peut revendiquer ou exercer une domination sur un autre» (Constitution de la CMER, article IV, section B).

À la fin de chaque session du groupe de discernement, les secrétaires enverront les documents par courrier électronique à l'adresse électronique désignée (gcdraft@wrc.eu) afin de faciliter le travail de l'équipe de rédaction. L'équipe de rédaction se réunira pour synthétiser les différents documents produits dans un rapport contenant des recommandations spécifiques. Les processus utilisés par l'équipe de rédaction pour créer le rapport se feront également par consensus et selon les normes déterminées par le groupe.

11. Séances de décision pour discuter, clarifier et vérifier l'accord

Les rapports finaux de l'équipe de rédaction seront présentés en séance plénière. Les rapports doivent être présentés soit par le président, soit par le secrétaire de l'équipe de rédaction. Les délégués entendront la voix de leur groupe de discernement dans le rapport et ses recommandations, ce qui changera positivement la teneur de la discussion. La plénière discutera ensuite des rapports et des recommandations et parviendra à un consensus.

Procédures lors des séances de décision

Des cartes orange et bleues sont fournies aux délégués votants (et non aux autres participants). À la fin de chaque discours, les délégués votants peuvent choisir d'indiquer leur réaction au contenu du discours en montrant leur carte orange ou bleue. Les cartes permettent d'indiquer rapidement et de manière visible l'humeur du Conseil général.¹

- Le fait de montrer une carte orange indique une sympathie et une appréciation envers un point de vue.

¹ L'orange et le bleu sont utilisés car ils peuvent être clairement distingués même par les personnes daltoniennes.

- Le fait de montrer une carte bleue indique une certaine froideur et une hésitation à l'égard d'un point de vue, ou que davantage de discussion est nécessaire.

Les cartes peuvent également être utilisées pour indiquer au modérateur qu'il est temps de passer à autre chose, par exemple si un orateur se répète ou si les points ont déjà été bien exposés. Dans ce cas, un délégué peut tenir les deux cartes indicatrices croisées devant sa poitrine, pour indiquer silencieusement que la poursuite du débat n'est probablement pas utile.

Le modérateur alerte le Conseil général de la force des sentiments exprimés à travers les cartes indicatrices, le cas échéant. Les délégués peuvent exprimer leurs pensées et faire des propositions.

Résultats possibles du processus de discernement:

- Tout le monde est d'accord (unanimité);
- La plupart sont d'accord (une minorité donne son accord pour aller de l'avant);
- Examen de la question reporté;
- Accord sur l'impossibilité de parvenir à une décision;
- Renvoi d'une question à un autre organe, soit pour conseiller le Conseil général sur la manière de procéder, soit pour trancher la question renvoyée au nom du Conseil général;
- La question est soumise au vote, si cela est approuvé par une majorité des deux tiers des délégués votants présents (voir ci-dessous).

Le modérateur peut décider de renvoyer une proposition à un petit groupe de participants désignés par lui, afin que ce groupe présente une proposition modifiée susceptible de recueillir un plus large soutien. La question est renvoyée au Conseil général pour décision lorsque le Comité des affaires en décide ainsi.

Dans le cas où:

- la question soumise à nouveau ne recueille pas de soutien, et
- si le Comité des affaires estime qu'une décision doit être prise sur ce point lors de la présente réunion du Conseil général,
- le Conseil général peut alors décider qu'une majorité des deux tiers des délégués présents et votants est suffisante pour statuer sur ce point.

12. Quand un vote est-il requis?

Seuls les délégués votants peuvent voter. Le modérateur annonce la méthode de vote (à main levée, debout, par bulletin écrit, etc.).

La majorité des délégués présents et votants est requise pour l'approbation de la proposition.

Après le vote, le modérateur déclare la proposition approuvée ou non approuvée.

Tous les participants sont encouragés à retourner dans leurs églises pour défendre les résolutions du Conseil général, même s'ils auraient préféré des résultats différents. Il incombe à ceux qui ont eu le privilège de participer d'expliquer à ceux qui n'étaient pas présents pourquoi certaines décisions ont été prises.

13. Enregistrement des dissensions

Les procédures de discernement reposent sur le principe selon lequel la communauté de foi écoute, prie, discute et travaille ensemble afin de discerner la volonté de Dieu et d'y répondre fidèlement. Les résolutions sont prises dans cette optique.

Les délégués votants peuvent enregistrer leur désaccord ou leur abstention sur une résolution particulière en le signalant par écrit aux secrétaires de séance avant le début de la session suivante.

Une Église membre peut choisir d'enregistrer sa dissidence en la déposant par écrit auprès des secrétaires de séance avant le début de la session suivante.

14. Propositions de procédure

Les propositions de procédure peuvent être présentées par les délégués (et non par d'autres participants) et concernent la manière dont le Conseil général traite un point particulier de l'ordre du jour ou le moment où il le traite. Lorsqu'il présente une proposition de procédure, un délégué ne peut interrompre un orateur, mais doit demander la parole au modérateur. Les propositions de procédure doivent être appuyées, peuvent faire l'objet d'un débat et sont déterminées par des procédures de discernement ou par un vote à la majorité simple (50 % plus un).

Les propositions de procédure comprennent:

- *Ordre fixe*: propose que le Conseil général traite les questions préalablement fixées pour ce moment. Elle peut être liée à une proposition de procédure visant à ajourner la discussion en cours.
- *Ajournement*: peut être proposé par un délégué qui n'a pas pris la parole dans la discussion en cours. Si la proposition est approuvée, toute personne dont l'intervention a été interrompue peut prendre la parole en premier lorsque la discussion reprend.
- *Séance à huis clos*: toutes les personnes qui ne sont pas déléguées quittent la séance pendant que le Conseil général examine une question à huis clos. Si elle est approuvée, une proposition de procédure ultérieure («que le Conseil général cesse de siéger à huis clos») est nécessaire pour revenir à une séance plénière publique.
- *Clôture du débat*: peut être proposée («que le vote ait lieu maintenant») par un délégué qui n'a pas pris la parole dans la discussion en cours. Le modérateur peut également proposer la clôture.

15. Points préoccupants

«...le fruit de l'Esprit est l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bienveillance, la fidélité, la douceur et la maîtrise de soi...» (Galates 5, 22-23).

Le Conseil général mènera ses activités et sa vie d'entreprise de manière à garantir que les fruits de l'Esprit soient soutenus et exprimés:

- écoute dans la prière respect de tous les participants
- la compassion les uns envers les autres;
- confiance
- encouragement des objectifs communs;
- ouverture et vulnérabilité les uns envers les autres.

Un délégué peut soulever une préoccupation à tout moment en attirant l'attention du modérateur et en déclarant: «J'ai une préoccupation à soulever». Le modérateur demande au délégué d'exposer sa préoccupation.

Les préoccupations qui peuvent être soulevées sont les suivantes:

- Un intervenant semble s'écarter du sujet en discussion.

- Un délégué peut revendiquer le droit de faire une explication personnelle si un orateur suivant déforme grossièrement ses propos.
- Un délégué peut soulever une objection s'il estime que des remarques sont offensantes ou désobligeantes.

Le modérateur peut, sans débat:

- statuer immédiatement sur la question;
- demander l'avis de certains participants, puis statuer sur la question;
- demander au Conseil général de trancher la question par la discussion et le discernement.

Si la décision du modérateur sur un point litigieux est contestée, le délégué qui conteste peut prendre la parole et le modérateur peut répondre avant de soumettre la décision au vote pour la confirmer ou la rejeter, sans autre discussion. La décision est prise à la majorité simple.

16. Comité de nomination

(les procédures peuvent être remplacées par celles du Comité exécutif)

Le Conseil général, sur recommandation des comités exécutifs, élit un comité de nomination composé d'au maximum 10 personnes, en tenant compte de la répartition géographique, de la diversité culturelle et confessionnelle et du genre. Les membres du comité de nomination ne sont pas éligibles.

Le rôle du Comité de nomination est de traiter les candidatures aux postes de dirigeants et de membres du Comité exécutif, de préparer et de présenter une liste de candidats au Conseil général et de faciliter les élections.

Ce faisant, le Comité de nomination:

- tient compte des délégués proposés par les Églises membres, les assemblées régionales et les délégués, ainsi que de sa propre connaissance de leurs régions;
- veille à ce que la liste des candidatures comprenne l'expertise nécessaire et assure un équilibre entre les sexes, les âges, la diversité confessionnelle et la représentation régionale;

- présente une liste provisoire de candidatures au Conseil général pour commentaires avant les élections;
- tient compte des commentaires sur le projet de liste pour préparer la liste finale des candidatures;
- présente une liste définitive de candidatures 24 heures avant les élections.

17. Comité du témoignage public

Un Comité de témoignage public est nommé par le Conseil général parmi les délégués sur proposition des comités exécutifs.

Le rôle du Comité de témoignage public est de préparer des déclarations et des propositions sur des questions d'intérêt public qui méritent d'être discutées et adoptées par le Conseil général.

Ce faisant, le Comité de témoignage public:

- examine les préoccupations soulevées par les Églises membres;
- organise une audience publique afin de recueillir les commentaires des participants;
- travaille en petits groupes si nécessaire pour examiner les déclarations et propositions possibles.

18. Comité Vision et message

Un Comité Vision et Message est nommé par le Conseil général parmi les délégués sur proposition des Comités exécutifs.

Le rôle du Comité Vision et Message est le suivant:

- recevoir les rapports du président et du secrétaire général, ainsi que toute proposition;
- écouter le Saint-Esprit pendant toutes les sessions du Conseil général;
- collaborer avec les responsables du groupe de discernement;
- préparer des visions globales pour guider le travail de la CMER au cours des sept prochaines années;

- préparer pour les Églises membres un message exprimant l'esprit du Conseil général;
- préparer d'autres messages de reconnaissance et de remerciement, si nécessaire.

Les visions globales, le message destiné aux Églises membres et les autres messages de reconnaissance et de remerciement seront soumis au Conseil général pour approbation.

18. Comité des finances et de la collecte de fonds

Un Comité des finances et de la collecte de fonds est nommé par le Conseil général parmi les délégués sur proposition des comités exécutifs.

Le rôle du comité des finances et de la collecte de fonds est le suivant:

- recevoir les rapports du trésorier général ainsi que toute proposition;
- intégrer tous les éléments financiers et de collecte de fonds du président et du secrétaire général qui concernent les finances et/ou le financement de la communion
- déterminer tout changement dans les politiques financières et de collecte de fonds de la CMER
- proposer toute politique susceptible d'améliorer les finances de la CMER.

19. Règle spéciale de procédure pour les comités

Le rapport et les propositions combinés de chaque comité doivent être d'une longueur raisonnable. Une proposition visant à recevoir le rapport est présentée. Des questions visant à obtenir des éclaircissements et à susciter la discussion peuvent suivre, mais la session plénière n'est pas en mesure de modifier le rapport.

Une fois le rapport reçu, les propositions qui en découlent sont présentées pour examen, modification éventuelle et résolution en tant que mesures du Conseil général.

20. Note sur les interventions en séance plénière

Si un délégué ou un participant ayant le droit de prendre la parole souhaite faire des commentaires lors d'une séance plénière, au moment opportun, lorsque le modérateur invite l'assemblée à faire part de ses commentaires ou suggestions, cette personne doit se diriger vers le microphone sur pied le plus proche. Lorsque le modérateur lui donne la parole, elle doit indiquer son nom, l'Église ou l'organisation œcuménique qu'elle représente, son statut (délégué, consultant, etc.) et la langue qu'elle utilisera. Les personnes invitées à prendre la parole doivent s'exprimer en trois (3) minutes maximum, afin que les autres puissent également s'exprimer.

21. Adoption du règlement intérieur

Lors de sa première séance de travail, le Conseil général détermine à la majorité simple s'il convient d'adopter ou de modifier le présent règlement intérieur. Au cours de la réunion, la suspension ou la modification de tout ou partie des procédures peut être décidée par discernement ou à la majorité des deux tiers des délégués présents et votants.

Annexe 2

Résumé du processus de nomination et d'élection des membres du Comité exécutif et des membres du Comité exécutif Communion mondiale d'Églises réformées

(conformément aux dispositions de la Constitution et des statuts de la CMER)

1. Comité des nominations

Un comité de nomination sera proposé au Conseil général par le Comité exécutif et élu au début de la réunion du Conseil général. Pendant le Conseil général, le comité

de nomination s'efforcera de dresser une liste de candidats parmi les délégués au Conseil général pour l'élection des membres du bureau et du nouveau Comité exécutif. Cette tâche sera achevée lorsque le Conseil général sera prêt à sélectionner et à installer le nouveau Comité exécutif.

2. Composition des dirigeants et du comité exécutif:

- Le comité exécutif sera composé de 22 délégués du Conseil général, dont le président et quatre vice-présidents.
- Les membres du comité exécutif ne peuvent exercer plus de deux mandats consécutifs.
- Le comité exécutif doit refléter la diversité géographique, confessionnelle, générationnelle, de genre et d'expérience

3. Composition du comité des nominations:

Le comité des nominations doit:

- Être composé d'un maximum de dix délégués, qui ne peuvent eux-mêmes être nommés au Comité exécutif.
- Représenter la diversité géographique, le genre, le statut de membre du clergé ou de laïc et l'âge (au moins deux de ses membres doivent être âgés de moins de 30 ans, un homme et une femme).

4. Étapes du processus de nomination:

Avant le 1er août, une lettre sera envoyée à toutes les églises membres et à tous les conseils régionaux pour leur signaler la possibilité de nommer des membres du comité exécutif, en précisant les fonctions et les responsabilités, avec une date limite fixée ^{au} 31 août .

- Le secrétaire général compilera ces candidatures pour les soumettre au comité des nominations du Conseil général.
- Le secrétaire général soumettra également les noms des personnes ainsi désignées aux régions avant leur première réunion régionale au Conseil

général afin de faciliter leur consultation auprès du comité des nominations.

- Le comité des nominations doit
 - examine les suggestions des conseils régionaux, des églises membres et des réunions régionales, mais le Comité des nominations peut également proposer d'autres candidats.
 - présenter à la plénière une liste de candidats représentatifs de la diversité géographique, confessionnelle, d'âge, de sexe et d'expérience, et qui possèdent les qualifications requises pour siéger au Comité exécutif.
 - Autoriser les nominations par l'assemblée, qui seront également recevables si elles ont le soutien de leur église, si les candidats sont disposés à servir et s'ils correspondent à la catégorie régionale ou de genre de la personne qu'ils défient pour ce poste.

5. Répartition de la représentation régionale au sein du Comité exécutif à élire

Afrique	5
Asie	4
Caraïbes	1
Europe	3
Amérique latine	3
Moyen-Orient	1
Amérique du Nord	3
Pacifique	1
Trésorier général	1
Joker	1

6. Élections

Les élections auront lieu au plus tôt 24 heures après la possibilité de présenter des candidatures par l'assemblée (en première lecture). Le nouveau comité exécutif entrera en fonction immédiatement après son installation.

Annexe 3

Qualifications et attentes des responsables et des membres du Comité exécutif Communion mondiale d'Églises réformées

1. Engagement démontré envers la CMER, ses priorités mondiales et ses réseaux pour la communion et la justice.
2. Volonté de consacrer plusieurs semaines par an à des réunions, des visites de solidarité et des groupes de travail liés au ministère de la CMER.
3. Compétences et expérience en matière de leadership, de gouvernance et de questions juridiques pour les organisations internationales à but non lucratif et/ou œcuméniques (agir «décentement et dans l'ordre»).
4. Compréhension des questions financières et capacité et volonté de collecter des fonds pour l'organisation.
5. Créativité dans la communication à travers tous types de médias.
6. Posséder, parmi les membres du Comité exécutif, une mémoire institutionnelle et des relations au sein de la CMER, ainsi qu'une ouverture d'esprit à l'égard de nouvelles façons d'exercer notre ministère.
7. Engagement et implication auprès de la CMER dans leur contexte national et régional, accompagnés d'un engagement envers le bien-être de la CMER dans son ensemble.
8. Maîtrise de l'anglais (langue de travail du Comité exécutif). La connaissance d'au moins une autre langue de la CMER serait un atout.
9. Bénéficiaire de l'aval et du soutien (y compris financier) de sa propre Église et des Églises de sa région, en gardant à l'esprit que les frais de déplacement et de participation aux réunions sont principalement à la charge de la région et/ou de l'Église que le membre du Comité exécutif représente.

10. Capacité et volonté de faire en sorte que sa propre Église et les autres Églises de sa région s'impliquent activement dans le ministère de la CMER.

Annexe 4

Créer des espaces plus sûrs et respectueux

Ce document n'a pas pour but d'être légaliste ou punitif. Il est destiné à servir de convention sur la manière dont, en tant que communauté, nous traitons le harcèlement sexuel, en recherchant l'attention, la compassion et la justice pour toutes les parties concernées. Nous espérons que la situation nécessitant ces directives ne se présentera pas.

1. Introduction

L'Évangile affirme la dignité fondamentale de tous les êtres humains, créés à l'image de Dieu. Cette déclaration invite la communauté chrétienne à agir et à respecter tous les êtres humains, indépendamment de leurs différences telles que le sexe, l'âge, la race, l'origine ethnique, la classe sociale et la religion. La sexualité humaine est un don de Dieu et doit être célébrée. Les racines du harcèlement et des abus sexuels ne se trouvent pas dans la sexualité humaine, mais dans l'abus de pouvoir. Il faut veiller à ce que le pouvoir ne soit pas utilisé pour violer, harceler ou intimider. Même si les auteurs de ces actes peuvent croire que leur comportement est innocent ou involontaire, le harcèlement sexuel est défini par la perception et l'expérience de la victime.

La Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) affirme son engagement en faveur de la dignité fondamentale et des droits humains de toutes les personnes. Nous croyons que nous devons nous efforcer d'être une communauté qui combat toutes les formes de violence et de manque de respect et qui exprime la foi et les principes de l'Évangile par des actions appropriées. Le respect fondamental de chaque être humain implique un engagement en faveur des droits et de la dignité de tous, indépendamment du sexe, de la race, de l'âge, de la classe sociale, de la caste ou de la tribu. Le harcèlement sexuel n'est pas exclusivement une question sexuelle, mais doit être compris comme une exploitation des relations de pouvoir.

La rupture de la famille humaine est une réalité mondiale. L'une des formes de cette rupture est la violence contre la personne humaine. Cette violence s'exprime notamment sous la forme d'abus sexuels, de maltraitance d'enfants et de harcèlement sexuel, et touche principalement les femmes. La CMER reconnaît qu'elle a non seulement joué un rôle dans la guérison et la restauration, mais qu'elle partage également la responsabilité de cette rupture. C'est pourquoi nous nous engageons à continuer à œuvrer pour la guérison et la restauration de la famille humaine.

En outre, la CMER a officiellement déménagé son siège de Genève, en Suisse, à Hanovre, en Allemagne, en 2014. En tant qu'entité enregistrée publiquement en République fédérale d'Allemagne, la CMER est tenue de respecter des lois anti-discrimination strictes pour tous ses employés, ainsi que pour les participants à ses événements, réunions et consultations. **En vertu de la loi allemande, le harcèlement sexuel est illégal.**

Compte tenu de ce contexte, TOUS les employés, consultants, membres et participants à la 7^e Assemblée générale à Chiang Mai, ainsi qu'à tout événement organisé par la CMER, sont tenus de respecter l'illégalité de tout acte de ce type et la politique de tolérance zéro de la Communion en matière de harcèlement sexuel.

2. Définition du harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est défini comme toute forme d'avance sexuelle non sollicitée, non désirée et importune. Le harcèlement sexuel peut prendre diverses formes, allant des insinuations verbales et des suggestions subtiles aux attouchements offensants et indésirables, tels que, sans s'y limiter, les étreintes, les pressions, les pincements, les baisers, les demandes explicites et les abus ou agressions physiques. Les actes bienvenus seront considérés comme des violations d'un code de conduite acceptable, en particulier lorsque l'accusateur a, d'une manière ou d'une autre, fait connaître à l'avance son sentiment de «désagrément». La Communion mondiale d'Églises réformées reconnaît que même au sein de ses rassemblements, de nos familles et de nos églises, le harcèlement sexuel existe.

3. Le harcèlement sexuel comprend, sans s’y limiter, un ou plusieurs des éléments suivants:

- Avances ou contacts sexuels manifestes ou dissimulés.
- Violence psychologique (qui peut inclure des blagues obscènes, des insinuations, des contacts visuels inacceptables, de la séduction)
- Violence physique ou agression (qui peut inclure des attouchements, des étreintes et des baisers non désirés, et des contacts génitaux).
- Tout attouchement ou caresse intentionnel (directement ou à travers les vêtements) de zones sensibles et intimes du corps.

4. Que pouvez-vous faire si vous êtes victime de harcèlement sexuel?

- Refuser tout geste ou contact inapproprié.
- Faites clairement comprendre à l’agresseur, par des mots ou des gestes, que ce comportement est indésirable.
- Attirez l’attention du public lorsque le harcèlement persiste dans des lieux publics.
- Faites part de vos préoccupations à une personne de confiance.
- Si vous êtes victime de harcèlement sexuel ou d’accusations mensongères, signalez-le à l’équipe chargée des recours via le bureau des plaintes du WCRC et les coordonnées ci-dessous.

5. Procédures à suivre pour les plaintes officielles

Pour entamer la procédure, la plainte ou l’accusation de harcèlement sexuel doit être portée à l’attention du responsable du personnel du Conseil général de la CMER, ou directement à l’équipe de recours de la CMER via le bureau des plaintes.

- L’accusation/la plainte peut être verbale ou écrite. Veuillez soumettre l’accusation/la plainte au bureau des plaintes: confidential@wrc.eu *(Cette adresse électronique sécurisée n’est accessible qu’aux membres de*

l'équipe sécurisée). Vous pouvez également appeler ou envoyer un message WhatsApp au numéro sécurisé et confidentiel **+66 065 0861479**

- L'équipe de recours mènera, si nécessaire, des entretiens avec le plaignant, qui pourra choisir un ami pour l'accompagner et lui apporter un soutien moral dans les plus brefs délais après le dépôt de l'accusation/plainte.
- L'équipe chargée du recours planifiera et mènera des entretiens privés avec l'accusé dans le but d'enquêter sur l'accusation dans les plus brefs délais après le dépôt de l'accusation/plainte.
- L'accusé sera informé des charges retenues contre lui et informé qu'il peut également choisir un ami approprié pour l'accompagner et lui apporter un soutien moral.
- Après les premiers entretiens, il sera déterminé s'il convient ou non de poursuivre l'enquête et de prendre les mesures appropriées.

6. Mesures à envisager par l'équipe de recours de la WCRC

Une fois les faits recueillis par le bureau des plaintes, ils seront transmis à l'ensemble de l'équipe de réparation au sein de Les questions à examiner par l'équipe de réparation de la WCRC pour formuler des recommandations peuvent inclure l'intention de l'accusé, la conscience du caractère approprié ou inapproprié du comportement en question, la conscience des raisons pour lesquelles le comportement est ou n'est pas approprié, et la volonté d'assumer la responsabilité du comportement et de ses conséquences.

L'équipe de réparation de la WCRC peut recommander les mesures suivantes à prendre en ce qui concerne:

a) Prise en charge de la victime:

1. Les membres de l'équipe de réparation de la WCRC doivent répondre avec sensibilité et attention à la victime.
2. Un accompagnement psychologique et une protection sont proposés à la victime.

b) L'accusé:

1. Éducation/sensibilisation: dans les cas où la situation ne relève pas nécessairement du harcèlement sexuel, mais témoigne d'un manque de

jugement. Des conseils clairs doivent être donnés et un accompagnement psychologique peut être recommandé.

2. Avertissement éducatif: dans les cas où la situation relève incontestablement d'un comportement inapproprié et imprudent, mais ne constitue pas clairement un harcèlement sexuel. Un avertissement clair explique pourquoi le comportement est inapproprié et exige qu'il cesse immédiatement.
3. Mesures disciplinaires: dans les cas où la situation implique un harcèlement sexuel et a entraîné des conséquences relativement graves. Les mesures suivantes seront prises si elles sont jugées appropriées.
 - Des restrictions seront imposées à la participation de l'accusé pendant la réunion et il pourra être demandé à la personne de quitter la réunion et les locaux à ses propres frais.
 - Des restrictions seront imposées à l'accusé afin qu'il n'ait aucun contact avec la victime.
 - En consultation avec la victime, il peut être recommandé que l'accusé présente à la victime des excuses appropriées à la situation.
 - Des restrictions peuvent être imposées à la participation de l'accusé aux futurs événements de la CMER. L'équipe de réparation peut décider de ne pas inviter l'accusé à participer aux futurs événements ou programmes de la CMER.

Il convient également de noter que la victime peut également choisir d'intenter une action en justice à tout moment, au-delà de l'action engagée par l'équipe de réparation de la WCRC, si elle le souhaite. En particulier, si les actes commis par l'accusé sont considérés par la victime comme constituant un abus sexuel, la WCRC encouragera automatiquement les victimes à porter leur affaire devant les autorités judiciaires. Dans un tel cas, la WCRC se retirera de

toute autre action dans l'affaire, car celle-ci deviendrait alors une procédure judiciaire dans laquelle la WCRC ne peut exercer aucune compétence. La WCRC resterait néanmoins disponible pour tout suivi avec la victime et l'accusé si nécessaire.

L'équipe de réparation de la WCRC

A. Composition.

Une équipe de réparation composée de trois personnes a été mise en place pour traiter les cas de harcèlement sexuel.

L'équipe apporte les principes et compétences suivants:

1. Capacité à préserver la confidentialité au sein de l'équipe.
2. Conscience des implications et des ramifications de la dynamique du pouvoir dans les relations sociales et humaines.
3. Expérience dans le domaine du conseil pastoral pour ce type de cas.
4. Engagement à donner de son temps, à répondre avec attention aux besoins de la victime et à lui apporter l'aide nécessaire.
5. Capacité à évaluer de manière indépendante et équilibrée les préoccupations de l'accusateur et de l'accusé.

B. Lignes directrices

1. L'équipe de réparation de la CMER a pour objectif d'agir avec équité, justice et discrétion, et elle s'efforcera d'apporter une aide pastorale appropriée dans chaque situation.
2. Les personnes accusées de harcèlement sexuel seront considérées comme innocentes jusqu'à ce que l'accusation ait été corroborée par un examen minutieux des preuves fournies.
3. Les accusations seront prises au sérieux. L'équipe sera chargée de mener l'enquête et de prendre les mesures appropriées.
4. L'enquête ne doit être discutée avec personne, à l'exception des personnes que l'équipe a officiellement décidé d'interroger et/ou d'inclure dans le processus d'enquête.
5. L'équipe de réparation de la CMER se mettra en contact avec les autorités judiciaires compétentes si cela est jugé nécessaire dans les cas les plus graves.

Annexe 5: Processus du Comité de témoignage public

Le rapport du Comité de témoignage public est présenté par le Comité de témoignage public, sur la base duquel le Conseil général décide des mesures à prendre. Il sert de témoignage de ce que la CMER peut exprimer et de ce que nous pouvons dire collectivement sur l'état du monde et notre appel à l'action à l'heure actuelle. Une ébauche du rapport du Comité de témoignage public sera présentée au Conseil général, et les propositions qu'il contient feront l'objet d'un processus de

discernement avant que le Conseil général ne se prononce à son sujet. La méthode suivante a été utilisée et continuera d'être utilisée pour produire le rapport du Comité de témoignage public.

1. Lors de sa réunion de 2024, le Comité exécutif a nommé un comité central chargé de préparer une méthodologie et de faciliter la préparation du processus de témoignage public du Conseil général.
2. Le comité central a invité les Églises et les organisations partenaires à soumettre leurs pétitions afin qu'elles soient incluses dans le rapport sur les questions d'intérêt public.
3. Les pétitions ont été rassemblées et un avant-projet a été rédigé.
4. Le Comité exécutif a nommé le Comité du témoignage public qui siègera au Conseil général.
5. Le projet zéro du rapport sur le témoignage public a été présenté au comité sur le témoignage public.
6. Le projet zéro du rapport sur le témoignage public sera également mis en ligne, afin que tous les participants au Conseil général puissent y avoir accès.
7. Les pétitions au comité du témoignage public sont les bienvenues pendant toute la durée du Conseil général.
8. Deux audiences publiques auront lieu, les soirs des 15 et 20 octobre, au cours desquelles des pétitions pourront être adressées au Comité de témoignage public.
9. Le Comité du témoignage public présentera son rapport au Conseil général le 21 octobre.
10. Les mesures proposées dans le rapport feront l'objet d'un processus de discernement avant d'être décidées par le Conseil général.

Annexe 6: Constitution et Règlements de la Communions mondiale d'Églises réformées

LA CONSTITUTION

PRÉAMBULE

Jésus-Christ est le fondement et le chef de l'Église chrétienne.

C'est en Jésus-Christ que la Parole s'est faite chair et que l'Évangile s'est incarné.

C'est à Dieu en Christ que les Saintes Écritures, inspirées par le Saint-Esprit, rendent témoignage.

C'est par le Christ que Dieu donne la vie en abondance et la vitalité spirituelle aux membres de l'Église dans la puissance du Saint-Esprit.

Les Églises de la Communions mondiale des Églises réformées sont appelées à se réunir au nom du Dieu unique, Père, Fils et Saint-Esprit. Sous la souveraineté de Dieu, avec les disciples du Christ à travers le monde, partageant un seul baptême, les membres de la communion appartiennent à l'Église une, sainte, catholique et apostolique.

ARTICLE I – NOM ET SUCCESSION

Le nom de cette organisation est Communions mondiale d'Églises réformées. Les noms suivants constituent le nom de l'organisation en français, en allemand et en espagnol:

Communions Mondiale des Églises Réformées (CMER) Weltgemeinschaft Reformierter Kirchen (WGRK) Comunion Mundial de Iglesias Reformadas (CMIR)

La Communions mondiale d'Églises réformées est une organisation internationale non gouvernementale et à but non lucratif, enregistrée en tant que société de droit public en Allemagne et en tant qu'entité juridique 501(c)3 dans l'État du Michigan aux États-Unis d'Amérique. Les membres des entités enregistrées sont les mêmes.

Depuis le Conseil général unifié de 2010, la Communions mondiale des Églises réformées succède au Conseil œcuménique réformé et à l'Alliance réformée mon-

diale et à ses prédécesseurs, en tant qu'organisme œcuménique unifié pour les Églises réformées.

ARTICLE II – FONDEMENT

La base de la Communion mondiale d'Églises réformées est la Parole du Dieu trinitaire, incarnée en Jésus-Christ et révélée dans les Saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament par la puissance du Saint-Esprit. C'est à ce Dieu trinitaire que l'Église rend témoignage. La Communion mondiale d'Églises réformées s'engage à incarner une identité réformée telle qu'elle est exprimée dans les confessions réformées historiques et les credos œcuméniques de l'Église primitive, et telle qu'elle se perpétue dans la vie et le témoignage de la grande famille des Églises réformées, unies et en voie d'union.

ARTICLE III – VALEURS

- A. La Communion mondiale d'Églises réformées est appelée à démontrer et à vivre l'unité en Christ que nous professons, à exercer son ministère de manière à permettre à toutes les Églises membres de partager leurs dons, et à honorer et à s'engager dans les desseins salvateurs de Dieu pour le bien de tous et pour la transformation du monde. La Communion mondiale d'Églises réformées sert ses membres avec amour et attention, en les encourageant à se soutenir et à s'édifier mutuellement.
- B. La Communion mondiale d'Églises réformées est appelée, dans son organisation et ses actions, à respecter, défendre et promouvoir la dignité de chaque personne. En Jésus-Christ, toutes les différences humaines doivent perdre leur pouvoir de division. Nul ne doit être défavorisé, entre autres, en raison de sa race, de son appartenance ethnique ou de son sexe, et aucun individu ou aucune Église ne peut revendiquer ou exercer une domination sur un autre.
- C. La Communion mondiale d'Églises réformées adhère aux promesses de l'alliance de Dieu pour la rédemption, la restauration et le renouveau de toute la création par Jésus-Christ. Ce faisant, elle affirme l'appel biblique des membres à reconnaître le don du baptême les uns chez les autres, ainsi que l'appel à

s'unir dans le ministère et à témoigner ensemble de la justice et de la paix de Dieu et de l'intégrité de la création.

ARTICLE IV – IDENTITÉ, MISSION ET OBJECTIFS

- A. S'appuyant sur l'héritage des confessions réformées, comme un don pour le renouveau de l'Église tout entière, la Communion mondiale d'Églises réformées est une communion d'Églises qui favorise la communion entre ses Églises membres en:
1. affirmant les dons de l'unité en Christ et en promouvant l'unité dans et entre les Églises par la reconnaissance mutuelle du baptême et de l'appartenance, la communion de la chaire et de la table, le ministère et le témoignage;
 2. interprétant la théologie réformée pour le témoignage chrétien contemporain;
 3. encourageant le renouveau du culte chrétien et de la vie spirituelle dans la tradition réformée;
 4. renouvelant son engagement à participer à la mission de Dieu par le culte, le témoignage, le service diaconal et l'œuvre pour la justice, afin de favoriser la mission dans l'unité, le renouveau missionnaire et l'autonomisation missionnaire;
 5. encourager le développement du leadership et la formation de la communauté de l'alliance;
 6. s'engager avec d'autres organisations œcuméniques et des Églises d'autres traditions dans le mouvement œcuménique par le dialogue et la coopération dans le ministère;
 7. exprimer l'unité et la solidarité avec les minorités vivant dans un contexte de marginalisation et de violence.
- B. La Communion mondiale d'Églises réformées aidera ses Églises membres en:
1. élargissant et approfondissant la compréhension et la communauté entre les Églises membres et en les aidant à remplir leurs propres responsabilités au service du Christ;
 2. facilitant la transformation des Églises membres en communautés missionnaires interdépendantes qui se soutiennent, se renforcent et se stimulent mutuellement en tant que partenaires dans la mission unique de Dieu;

3. promouvant la participation pleine et juste de tous les membres, de tous âges, à tous les aspects de la vie de l'Église et de son témoignage public;
 4. favorisant le partenariat plein et entier entre les femmes et les hommes dans l'Église et la société;
 5. encourager et promouvoir le service diaconal dans l'Église et la société;
 6. exprimer l'unité et la solidarité avec ses membres persécutés ou marginalisés.
- C. La Communion mondiale d'Églises réformées contribuera également au mouvement œcuménique et à la transformation du monde en:
1. promouvant la justice économique et écologique, la paix mondiale et la réconciliation dans le monde;
 2. promouvant et défendant les droits religieux, civils et tous les autres droits humains partout où ils sont menacés dans le monde;
 3. encourageant et promouvant l'aide humanitaire et le développement durable dans le monde, en mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté;
 4. fournissant des perspectives réformées sur l'unité de l'Église.

ARTICLE V – ADHÉSION

- A. Toute Église de tradition réformée, presbytérienne, congrégationaliste, vaudoise, autre Église de la Première Réforme, unie ou en voie d'union peut demander à devenir membre, à condition qu'elle adhère à la présente constitution.
- B. Les Églises membres sont tenues de participer à la réalisation de la mission et des objectifs de la Communion mondiale d'Églises réformées, notamment en participant aux réunions, en soutenant financièrement son existence, en prenant au sérieux ses actions et ses décisions et en s'engageant dans son travail collectif.
- C. Les communautés et associations d'Églises qui adhèrent à l'identité réformée et comptent parmi leurs membres des Églises membres de la Communion mondiale d'Églises réformées peuvent devenir membres associés. Ces membres associés participent à la vie communautaire et aux programmes de la Communion mondiale d'Églises réformées, sur une base réciproque, sans droit de vote dans la gouvernance, et renforcent ainsi la participation de la famille réformée au sens large à l'œcuménisme ecclésial.

- D. Une institution créée par une ou plusieurs Églises membres ou dont la base confessionnelle et le fonctionnement sont conformes à ceux des confessions réformées historiques peut devenir membre affilié, sans droit de vote.
- E. L'adhésion à la Communion mondiale d'Églises réformées ne limite pas l'autonomie d'une Église membre ni ne restreint ses relations avec d'autres Églises ou avec d'autres organisations œcuméniques.
- F. Les membres de la Communion mondiale d'Églises réformées soutiennent le travail de la Communion mondiale d'Églises réformées par une contribution financière annuelle reflétant les ressources et le nombre de membres de cette Église. Le Conseil général ou le Comité exécutif fixe le montant minimum de la contribution pour toutes les Églises membres, les membres associés et les membres affiliés.
- G. Les demandes d'adhésion doivent être adressées au bureau du secrétaire général au plus tard six mois avant la réunion du Conseil général. L'admission en tant que membre est décidée par le Comité exécutif après consultation des autres Églises membres de la région. Le Conseil général ratifie les nouveaux membres à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Un nouveau membre ne peut pas voter sur la ratification de sa propre adhésion.
- H. Une Église membre peut mettre fin à son adhésion en adressant une notification écrite au bureau du secrétaire général. Elle sera encouragée à motiver sa décision.

ARTICLE VI – SUSPENSION DE L'ADHÉSION

Le Comité exécutif peut suspendre l'adhésion d'une Église membre pour des actions contraires à l'article II «Fondements», à l'article III «Valeurs» ou à l'article IV «Identité, mission et objectifs» de la présente Constitution, ou pour un manquement persistant à soutenir ou à communiquer avec l'organisation, sous réserve des conditions énoncées dans les statuts.

ARTICLE VII – CONSEIL GÉNÉRAL

- A. Le Conseil général est le principal organe directeur de la Communion mondiale d'Églises réformées. Le Conseil général est légalement constitué pour

traiter les affaires de la Communion mondiale d'Églises réformées lorsque les représentants de la moitié plus un de ses Églises membres sont présents lorsque le Conseil général se réunit pour établir le quorum.

- B. Le Conseil général:
1. assure la direction de la Communion mondiale d'Églises réformées dans la réalisation des objectifs et des buts de l'organisation;
 2. peut adopter et modifier la Constitution et les statuts;
 3. élabore et adopte les politiques et les programmes de la Communion mondiale d'Églises réformées;
 4. élit les membres du bureau et du comité exécutif;
 5. examine les questions qui lui sont soumises par les Églises membres;
 6. reçoit les décisions du Comité exécutif pour ratification.
- C. Les décisions du Conseil général concernant son organisation et ses activités institutionnelles sont contraignantes.
- D. Les décisions du Conseil général concernant la vie et le témoignage des Églises membres ont un caractère consultatif.

ARTICLE VIII – RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

- A. Le Conseil général se réunit normalement une fois tous les sept ans.
- B. À la demande d'au moins un cinquième des Églises membres, le Comité exécutif convoque le Conseil général en session extraordinaire.
- C. La date, le lieu et le programme d'une réunion du Conseil général sont déterminés par le Comité exécutif.
- D. Le Conseil général, sur recommandation du Comité exécutif, adopte le règlement intérieur régissant le déroulement de ses travaux.

ARTICLE IX – COMPOSITION DU CONSEIL GÉNÉRAL

- A. Les participants au Conseil général sont les délégués votants, les délégués associés et affiliés, les délégués œcuméniques, les consultants, les observateurs, les invités et les visiteurs.
- B. Les Églises membres ont le droit de nommer des délégués votants en fonction du nombre de leurs membres. La Communion mondiale d'Églises réformées

acceptera les informations fournies par chaque Église membre sur la base de sa procédure normale de décompte. Les mêmes chiffres seront utilisés pour déterminer la participation à la réunion du Conseil général et pour calculer les contributions des membres.

Les Églises membres comptant jusqu'à 300 000 membres ont le droit de nommer jusqu'à quatre délégués votants.

Les Églises membres comptant entre 300 001 et 1 000 000 de membres ont le droit de nommer jusqu'à six délégués votants.

Les églises membres comptant 1 000 001 membres ou plus ont le droit de nommer jusqu'à huit délégués votants.

Chaque délégation doit être équilibrée en termes de genre et ne doit pas compter plus de la moitié de membres du clergé. Au moins un délégué votant doit être âgé de trente ans ou moins à la date de la réunion du Conseil général.

- C. Chacun des responsables de la Communion mondiale d'Églises réformées est délégué d'office (avec droit de vote) à tout Conseil général qui se réunit pendant la durée de son mandat.
- D. Seuls les délégués des Églises membres et les responsables de la Communion mondiale d'Églises réformées ont le droit de voter et de présenter ou d'appuyer des motions lors de toutes les sessions du Conseil général.

ARTICLE X – COMITÉ EXÉCUTIF

- A. Le Comité exécutif est composé de vingt-deux (22) membres élus par le Conseil général (dont six (6) membres du bureau). Le secrétaire général est membre de droit (sans droit de vote). Le Comité exécutif est légalement constitué pour traiter les affaires de la Communion mondiale d'Églises réformées lorsque la majorité de ses membres est présente pour établir le quorum. Les membres du bureau et les membres du Comité exécutif exercent leurs fonctions à partir de leur installation jusqu'à l'élection et l'installation de leurs successeurs.
- B. Le modérateur, le président, le convoyeur ou le secrétaire de chaque Conseil régional est membre à part entière du Comité exécutif.
- C. Le Comité exécutif peut inviter les secrétaires exécutifs à participer à ses réunions à titre consultatif.

- D. Si un membre du Comité exécutif est dans l'impossibilité d'assister à une réunion particulière du Comité, un suppléant peut être nommé conformément aux dispositions des statuts.
- E. Le comité exécutif se réunit une fois par an.
- F. Lorsque le président et le secrétaire général jugent nécessaire d'obtenir une décision du comité exécutif entre ses réunions, un vote par courrier, par courrier électronique, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen électronique peut être organisé. Dans ce cas, la majorité requise (la moitié plus un) est calculée sur la base de l'ensemble des membres du comité exécutif.
- G. Le Comité exécutif:
1. exerce une supervision générale des travaux de la Communion mondiale d'Églises réformées entre les réunions du Conseil général, y compris, mais sans s'y limiter, la formation de départements, de comités et de commissions chargés d'exécuter les travaux de la Communion mondiale d'Églises réformées.
 2. autorise le président et/ou le secrétaire général à parler au nom de la Communion mondiale d'Églises réformées entre les réunions du Conseil général. Le Comité exécutif peut, à titre exceptionnel et si nécessaire, nommer une ou plusieurs personnes supplémentaires pour parler au nom de la Communion mondiale d'Églises réformées.
 3. remplit toutes les fonctions spécifiées ailleurs dans la présente Constitution et dans les statuts ou qui lui sont confiées par le Conseil général.
 4. a le pouvoir d'approuver les rapports financiers annuels et d'adopter le budget annuel.
 5. pourvoit aux vacances parmi les membres du bureau et parmi ses propres membres, comme spécifié dans le règlement intérieur, qui peuvent survenir entre les réunions du Conseil général.
 6. élit un secrétaire général et nomme les secrétaires exécutifs.
 7. décide de l'admission et de la suspension des membres de la Communion mondiale d'Églises réformées, sous réserve de ratification par le prochain Conseil général.

ARTICLE XI – MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNION MONDIALE DES ÉGLISES RÉFORMÉES

- A. Le Conseil général élit les membres suivants parmi les personnes présentes au Conseil général pour exercer leurs fonctions à compter de leur installation jusqu'à l'élection et l'installation de leurs successeurs.
 - 1. un président
 - 2. quatre (4) vice-présidents
- B. Le trésorier général est élu par le Comité exécutif et siège parmi les membres du bureau, et reste en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.
- C. Les membres du bureau de la Communion mondiale des Églises réformées forment un comité des membres du bureau habilité à agir pour exercer leurs responsabilités telles que définies dans les statuts.
- D. Deux des personnes suivantes: le président (ou l'un des vice-présidents s'il remplace le président), le secrétaire général et le trésorier général, sont autorisés à signer conjointement tous les enregistrements légalement requis, l'ouverture de comptes bancaires et autres transactions juridiques de la Communion mondiale d'Églises réformées.

ARTICLE XII – SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- A. Le secrétaire général est le directeur général de la Communion mondiale d'Églises réformées et est responsable devant le Conseil général et le Comité exécutif de la direction et de la coordination des travaux de la Communion mondiale d'Églises réformées. Le secrétaire général est chargé d'informer le Comité exécutif et les membres du bureau des risques et des responsabilités potentielles qui peuvent s'appliquer.
- B. Le secrétaire général est nommé pour un mandat de sept ans et peut être reconduit pour un second mandat de sept ans. Une évaluation complète de ses performances est prévue à mi-parcours de chaque mandat de sept ans et avant la décision de nommer le secrétaire général pour un second mandat de sept ans. L'évaluation des performances est effectuée par des personnes nommées par le Comité exécutif.

ARTICLE XIII – SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS

- A. Des secrétaires exécutifs sont nommés pour assurer le fonctionnement de la Communion mondiale d'Églises réformées.
- B. Le nombre de secrétaires exécutifs en fonction à un moment donné et l'étendue de leurs responsabilités sont déterminés par le Comité exécutif sur recommandation du secrétaire général.
- C. Les secrétaires exécutifs sont nommés pour un mandat de cinq ans et peuvent être reconduits pour un second mandat de cinq ans. Une évaluation complète des performances est prévue à mi-parcours de chaque mandat de cinq ans et avant la décision de nommer un secrétaire exécutif pour un second mandat de cinq ans. L'évaluation des performances est effectuée par le secrétaire général.

ARTICLE XIV – FINANCES

- A. La Communion mondiale d'Églises réformées est financée par les contributions des Églises membres, des membres associés et affiliés, ainsi que par les dons de particuliers, de congrégations, d'organisations et d'autres sources.
- B. Le trésorier général et le secrétaire général sont chargés de préparer le budget annuel, qui est soumis à l'approbation du Comité exécutif.
- C. Les comptes financiers de la Communion mondiale d'Églises réformées sont vérifiés chaque année par des auditeurs agréés par le Comité exécutif. Les comptes vérifiés sont présentés chaque année au Comité exécutif pour adoption.

ARTICLE XV – DÉPARTEMENTS, COMITÉS, BUREAUX ET COMMISSIONS

- A. Le Conseil général ou le Comité exécutif peuvent créer des départements, des comités et des commissions pour mener à bien les travaux de la Communion mondiale d'Églises réformées.
- B. Tous les comités ou commissions sont responsables devant le Conseil général et le Comité exécutif.

- C. Les départements et les bureaux sont responsables devant le Conseil général et le Comité exécutif, par l'intermédiaire du Secrétaire général. Ils fonctionnent de manière à promouvoir la cohérence des programmes de la Communion mondiale d'Églises réformées. À cette fin, ils ne sont pas des entités indépendantes, mais fonctionnent de manière interdépendante.

ARTICLE XVI – ORGANISATION DES CONSEILS RÉGIONAUX

Afin de promouvoir la plus grande cohésion et coopération possible entre les Églises membres d'une région donnée du monde, ainsi que l'efficacité de l'ensemble des activités de la Communion mondiale d'Églises réformées, le Conseil général peut autoriser la création d'un Conseil régional composé des Églises membres de cette zone géographique définie. Ce Conseil régional est responsable devant le Conseil général de la Communion mondiale d'Églises réformées par l'intermédiaire de ses structures administratives désignées.

- A. Le nombre, les limites et les noms des Conseils régionaux sont déterminés par le Conseil général ou par le Comité exécutif en consultation avec les Églises membres de la région.
- B. L'organisation d'un Conseil régional est assurée par les Églises membres de la zone, conformément à la Constitution et aux statuts de la Communion mondiale d'Églises réformées. Chaque Conseil régional adopte ses propres statuts, sous réserve de ratification par le Comité exécutif.
- C. Chaque conseil régional se réunit de temps à autre dans la zone géographique, met en place un comité administratif et élit des responsables, notamment un modérateur (ou président ou président de séance), un secrétaire et un trésorier, conformément à son règlement intérieur, sous réserve de confirmation par le Comité exécutif.
- D. Un vice-président ou un autre membre du Comité exécutif est nommé par le Comité exécutif pour être membre correspondant de chaque Conseil régional.

ARTICLE XVII – DISSOLUTION

Dans le cas où la Communion mondiale d'Églises réformées cesserait d'exister en tant que personne morale, les actifs ou passifs restants seront répartis au prorata entre les Églises membres.

ARTICLE XVIII – MODIFICATIONS

- A. La présente Constitution peut être modifiée par un vote affirmatif des deux tiers des délégués présents à toute réunion du Conseil général, à condition que la modification proposée ait été transmise à chaque Église membre, aux membres du Comité exécutif et aux Conseils régionaux au moins six mois avant d'être soumise pour approbation.
- B. Les règlements peuvent être modifiés par un vote à la majorité des délégués présents à une réunion du Conseil général, à condition qu'un préavis d'au moins 24 heures ait été donné aux délégués participant à cette réunion.
- C. Entre les réunions du Conseil général, les statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux tiers du Comité exécutif. Ces modifications doivent être soumises au prochain Conseil général pour ratification.

ARTICLE XIX – VERSION OFFICIELLE

La version anglaise du présent document fait foi pour l'interprétation.

LES STATUTS

I. CONSEIL GÉNÉRAL

- A. Le Comité exécutif fait office de Comité des affaires du Conseil général.
- B. Le président, sur avis du comité exécutif, nomme parmi les délégués les comités permanents et les groupes de travail nécessaires au bon fonctionnement du Conseil général lorsqu'il est en session.

C. Le statut et la classification des participants à une réunion du Conseil général sont les suivants:

1. Chaque Église membre dispose d'un nombre de délégués votants déterminé selon une formule précise.
2. Un délégué associé est une personne qui représente une organisation membre associée. Les délégués associés ont le droit de prendre la parole, mais ne peuvent pas voter.
3. Un délégué affilié est une personne qui représente une organisation affiliée. Les délégués affiliés ont le droit de prendre la parole, mais ne peuvent pas voter.
4. Un délégué œcuménique est une personne qui représente une organisation œcuménique fraternelle reconnue. Les délégués œcuméniques ont le droit de prendre la parole, mais ne peuvent pas voter.
5. Les invités sont des personnes qui ont été invitées à assister à la réunion du Conseil général. Les invités ont le droit de prendre la parole, mais ne peuvent pas voter.
6. Les observateurs sont des représentants d'Églises membres ou d'autres communions qui envisagent de devenir membres de la Communion mondiale d'Églises réformées. Les observateurs peuvent participer aux activités du Conseil général, mais n'ont pas le droit de vote.
7. Les consultants peuvent assister aux réunions du Conseil général ou du Comité exécutif sur invitation des membres du bureau. Un consultant peut être invité à s'adresser à l'assemblée sur la question pour laquelle il est présent. Le droit de parole d'un consultant est limité à cette question spécifique, et le consultant n'a pas le droit de vote.
8. Les visiteurs sont des personnes qui assistent aux séances publiques du Conseil général pour des raisons personnelles. Les visiteurs n'ont pas le droit de prendre la parole, de présenter des motions ou de voter.

II. COMITÉ EXÉCUTIF

A. Élections

1. Le Conseil général élit ses membres parmi les délégués votants nommés à ce Conseil général, en tenant compte de la répartition géographique, de la diversité culturelle et confessionnelle, du sexe, de l'âge et de l'expérience.

2. Le Conseil général élit un comité exécutif parmi les délégués votants nommés à ce Conseil général, en tenant compte de la répartition géographique, de la diversité culturelle et confessionnelle, du sexe, de l'âge, de l'expérience et des conseils avisés des conseils régionaux.
 3. Les membres du Comité exécutif exerceront leurs fonctions à compter de leur installation jusqu'à l'élection et l'installation de leurs successeurs.
 4. Les membres du bureau et du comité exécutif ne peuvent exercer plus de deux mandats consécutifs.
 5. Le Conseil général, sur recommandation du Comité exécutif, élit un Comité de nomination composé d'au maximum dix personnes, dont deux doivent être âgées de moins de 30 ans, l'une étant une femme et l'autre un homme. La procédure de nomination tient compte de la répartition géographique, de la diversité culturelle et confessionnelle, ainsi que du sexe.
 6. Les membres du Comité de nomination ne sont pas éligibles aux fonctions de membres du Bureau ou du Comité exécutif. Le Comité de nomination reçoit et examine les propositions de nomination présentées par les délégués et les Conseils régionaux et formule ses propres propositions.
 7. Le comité de nomination présente au Conseil général une liste de candidatures pour les postes de dirigeants et de membres du comité exécutif. Une fois la proposition du comité de nomination présentée, des candidatures peuvent être proposées par l'assemblée en remplacement de l'une des candidatures recommandées par le comité de nomination.
 8. L'élection des dirigeants du Conseil général et des membres du Comité exécutif a lieu au plus tôt vingt-quatre heures après la présentation de tous les candidats.
 9. Chaque membre du comité exécutif est tenu de divulguer les conflits d'intérêts potentiels et réels. Un formulaire signé à cet effet est conservé au bureau du secrétaire général.
 10. Les délégués élus au comité exécutif sont généralement censés représenter les intérêts du Conseil général.
- B. Suppléants et conseillers
1. Si un membre du Comité exécutif est dans l'impossibilité d'assister à une réunion particulière du Comité exécutif, le président et le secrétaire général, après consultation, peuvent nommer un suppléant de la même région pour siéger à cette réunion particulière en tant que membre du Comité exécutif.

2. Le Comité exécutif peut inviter des Églises ou des organisations à nommer un représentant pour assister aux réunions du Comité exécutif. Ce représentant invité peut participer à la réunion sans avoir le droit de vote.

C. Destitution

1. Lorsqu'un dirigeant ou un membre du Comité exécutif est jugé par un autre dirigeant ou membre comme ayant manqué à ses obligations, une ou plusieurs audiences sont organisées.
2. Le membre se voit offrir la possibilité de répondre par écrit ou en personne au Comité exécutif.
3. Après avoir entendu les accusations, examiné les preuves appropriées et entendu la réponse que la personne accusée a choisi de donner, le comité exécutif peut réprimander, suspendre ou révoquer la personne accusée, ou déclarer que
4. la personne continuera d'exercer ses fonctions. La gravité de l'infraction déterminera les mesures à prendre, et non nécessairement le nombre de fois où l'infraction a été commise.
5. Lorsqu'un dirigeant ou un membre du Comité exécutif a été reconnu coupable d'une infraction par les procédures ecclésiastiques de son Église, le Comité exécutif peut déclarer le poste ou l'adhésion vacant après avoir pris connaissance de la déclaration officielle des charges (accusation formelle), de la décision et de la censure (jugement, sentence). Le membre aura la possibilité de répondre par écrit ou en personne (à ses propres frais) au Comité exécutif. Qu'il y ait ou non une réponse, le Comité exécutif peut révoquer ou suspendre la personne, ou ne prendre aucune mesure.

D. Postes vacants

Lorsque le poste d'un membre du Comité exécutif devient vacant en raison d'un décès, d'une démission écrite adressée au secrétaire général, d'une destitution par décision du Comité exécutif ou d'une absence prolongée, le Comité exécutif peut pourvoir à cette vacance de la manière suivante:

1. Si le poste de président devient vacant entre deux réunions du Conseil général, le Comité exécutif pourvoit au remplacement du président par élection parmi les vice-présidents ou les membres élus du Comité exécutif.

2. Si le poste de vice-président devient vacant entre deux réunions du Conseil général, le Comité exécutif pourvoit à ce poste par élection parmi les membres du Comité exécutif.
3. Si le poste de trésorier général devient vacant entre deux réunions du Conseil général, le Comité exécutif choisit une personne pour pourvoir le poste.
4. Si un poste général au sein du Comité exécutif devient vacant entre les réunions du Conseil général, le Comité exécutif peut pourvoir le poste vacant par élection parmi les délégués au Conseil général précédent, en tenant compte de la répartition géographique, de la diversité culturelle et confessionnelle, du sexe, de l'âge et de l'expérience.

E. Réunions

1. Le Comité exécutif se réunit une fois par an, à une date et en un lieu fixés par le Comité exécutif ou par le président et le secrétaire général.
2. Le président et le secrétaire général peuvent convoquer des réunions extraordinaires du Comité exécutif, et le font à la demande de la majorité des membres du Comité exécutif.
3. Le quorum est constitué par la majorité des membres votants du Comité exécutif présents.

III. SUSPENSION DE L'ADHÉSION

Le Comité exécutif peut suspendre l'adhésion d'une église membre pour des actions contraires aux fondements, aux valeurs, à la mission et aux objectifs de la Constitution ou pour un manquement persistant à soutenir ou à communiquer avec l'organisation. La procédure suivante doit être suivie:

1. Une telle mesure peut être proposée au comité exécutif par une ou plusieurs églises membres, après que ces dernières aient préalablement présenté leurs préoccupations à l'église en question., après que cette ou ces églises aient préalablement fait part de leurs préoccupations à l'église en question. Une proposition de suspension d'une église membre doit être présentée au Comité exécutif au moins six mois avant sa réunion.
2. Le Comité exécutif qui a reçu une proposition de suspension mènera une enquête. Les responsables mettront en place une procédure d'enquête

pour les accusations spécifiques. La procédure sera approuvée par le Comité exécutif.

3. Le Comité exécutif ne prendra de décision définitive qu'après avoir donné à l'Église en question la possibilité de se défendre.
4. Une fois l'enquête terminée, le Comité exécutif peut décider, à la majorité des deux tiers des membres présents, de suspendre l'adhésion de l'église membre en question ou de renvoyer l'affaire au prochain Conseil général. Lorsqu'un Comité exécutif décide d'une suspension, celle-ci peut être levée lors de toute réunion ultérieure du Comité exécutif.
5. Lorsqu'une église membre est suspendue lors d'une réunion du Conseil général, cette suspension peut être levée lors de toute réunion ultérieure du Conseil général sur recommandation du Comité exécutif alors en fonction. Le Comité exécutif doit donc maintenir la communication avec cette église membre sur les questions liées à la cause de la suspension.
6. Une Église membre suspendue peut envoyer des observateurs aux sessions plénières du Conseil général, mais n'a pas le droit de voter ni de prendre la parole lors des sessions plénières du Conseil général, sauf autorisation exceptionnelle du président. Une Église membre suspendue n'a aucune obligation financière envers la Communion mondiale des Églises réformées pendant la durée de la suspension, et n'a pas non plus droit à un soutien financier.
7. Toute Église membre qui ne verse pas ses cotisations et n'en communique pas la raison au secrétariat pendant trois années consécutives se verra retirer ses privilèges d'adhésion par le Comité exécutif jusqu'à ce que les conditions d'adhésion soient remplies. Une Église membre dont les privilèges d'adhésion sont retirés sera considérée comme un membre inactif. Une Église membre inactive peut assister à une réunion du Conseil général en tant qu'observatrice, mais n'aura pas le droit de prendre la parole ni de voter. Les membres inactifs ne peuvent prétendre à un soutien financier de la part de la Communion mondiale d'Églises réformées.
8. Toute Église membre qui ne verse pas ses cotisations et n'en communique pas la raison au secrétariat pendant trois années consécutives ne peut participer au Comité exécutif. Une telle Église membre peut être réintégrée par le Comité exécutif dès qu'elle reprend contact et remplit ses obligations.

IV. COMITÉ DES RESPONSABLES

Les membres élus, le secrétaire général et le trésorier général forment un comité des membres (présidé par le président) qui remplit les fonctions suivantes:

1. approuver les ordres du jour des réunions du Comité exécutif;
2. assurer la cohérence du travail interdépartemental de la Communion mondiale d'Églises réformées;
3. fournir des conseils et des orientations au secrétaire général;
4. rendre compte au Comité exécutif des mesures qu'ils ont prises;
5. superviser les actifs de la Communion mondiale d'Églises réformées;
6. en collaboration avec le secrétaire général, procéder à des évaluations des risques si nécessaire et rendre compte des conclusions tirées au Comité exécutif.

V. SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- A. Le secrétaire général prend toutes les dispositions nécessaires pour la convocation, les rapports et le bon déroulement du Conseil général.
- B. Le secrétaire général supervise le personnel de la Communion mondiale d'Églises réformées et est responsable du bon fonctionnement du secrétariat.
- C. Les publications de la CMER (à l'exception de celles des Conseils régionaux) sont placées sous la supervision du secrétaire général. Le secrétaire général est le porte-parole officiel des politiques et des déclarations de la Communion mondiale d'Églises réformées.

VI. FINANCES

- A. Le Comité exécutif peut proposer aux Églises membres des contributions financières proportionnelles à la Communion mondiale d'Églises réformées.
- B. Toute proposition de décaissement de fonds liés à la Communion mondiale d'Églises réformées, autre que les décaissements inclus dans le budget annuel, doit être approuvée par le Comité exécutif.

- C. Dans des cas exceptionnels, le secrétaire général est autorisé à prendre des mesures ayant des conséquences financières, dans le cadre des objectifs et des buts de la Communion mondiale d'Églises réformées, après consultation et approbation du président et du trésorier général.
- D. Si nécessaire pour permettre un examen en temps utile, le Comité exécutif peut voter sur l'adoption du budget par correspondance, téléconférence ou tout autre moyen électronique, sur recommandation des responsables.
- E. Le trésorier général et le coordinateur financier rendent régulièrement compte au Comité exécutif.
- F. Les dépenses du président, du secrétaire général, du trésorier général et des autres membres du personnel sont prises en charge par la Communion mondiale d'Églises réformées lorsqu'ils assistent aux réunions du Conseil général et du Comité exécutif.
- G. Les dépenses des délégués au Conseil général et des membres du Comité exécutif participant au Conseil général sont prises en charge par les Églises dont ils sont membres, sauf si un accord préalable de prise en charge a été négocié.
- H. La Communion mondiale d'Églises réformées prend en charge les dépenses du Comité exécutif conformément aux directives administratives établies.
- I. Chaque Conseil régional soumettra au Secrétaire général une copie de ses états financiers annuels vérifiés.

Listes des responsables de la préparation du Conseil général

Comité exécutif de la CMER (2017-2025)

Membres:

Révérrende Najla Kassab, présidente (biographie) (Synode évangélique national de Syrie et du Liban)

Révérrende Sylvana Maria Apituley, vice-présidente (Église protestante d'Indonésie occidentale)

Révérrend Dr Samuel Ayete-Nyampong, vice-président (Église presbytérienne du Ghana)

Raissa Vieira Brasil, vice-présidente (Église presbytérienne unie du Brésil)

Révérrende Dr Lisa Vander Wal, vice-présidente (Église réformée d'Amérique)

Dr Johann Weusmann, trésorier général (Église évangélique de Rhénanie (Allemagne))

Révérrend Dr Setri Nyomi, secrétaire général par intérim (Église évangélique presbytérienne du Ghana)

Membres du comité exécutif

Révérrend Dr Uma Agwu Onwunta, président de la Communion africaine des Églises réformées (Nigéria)*

Révérrend Joo Hee Cho, modérateur du Conseil régional d'Asie du Nord-Est (Corée du Sud)*

Wertson Brasil de Souza, président de l'Alliance des Églises presbytériennes et réformées d'Amérique latine (AIPRAL) (Brésil)*

Révérrend Clayton Da Silva (Église presbytérienne indépendante du Brésil)

Révérrende Diana Erdélyi (Église réformée de Hongrie)

Mme Hilary Hagar (Église presbytérienne du Canada)

Dr Hefin Jones (Union des indépendants gallois)

Révérende Annabell Lalla-Ramkelawan (Église presbytérienne de Trinité-et-Tobago)

Révérend Dr Hong Jung Lee (Église presbytérienne de Corée)

Révérend Gary Harriott, président du Conseil régional des Caraïbes et de l'Amérique du Nord (Jamaïque)*

Révérend Dr Coutinho Maravilhoso Moma (Église évangélique congrégationaliste d'Angola)

Mme Veronica Muchiri (Église presbytérienne d'Afrique de l'Est)

Révérend Dr J. Herbert Nelson (Église presbytérienne (États-Unis))

Tibonge Ng'ambi (Église unie de Zambie)

Hannah North (Église presbytérienne d'Aotearoa Nouvelle-Zélande)

Dr Claudio Pasquet (Église évangélique vaudoise (Italie))

Dr Khid-arn Prawate (Église du Christ en Thaïlande)

Révérend Milciades Pua (Église presbytérienne de Colombie)

Mary Ekinde Salle (Église presbytérienne du Cameroun)

Dr Susan Thomas (Église du Sud de l'Inde)

Révérende Jenny Dobbers, présidente de la CMER Europe (Allemagne)*

* Dirigeants élus des conseils régionaux.

Comité de planification du Conseil général

Révérend Dr Dario Barolin (président)

Révérende Dr Karen Georgia Thompson

Mme Victoria Turner

Mme Veronica Muchiri Njoki

Révérend Gerardo Oberman

Comité du culte

Révérend Gerardo Oberman (président)

Révérende Kathy Smith

Révérende Dr Ester Pudjo Widiasih

Mme Jooeun Kim

M. Aria Prass

M. Henry Kianduma

Révérend Dr Alex Clare-Young

Révérend Jo Clare-Young

Révérend Ferdinand Anno

Conseil général Comité national d'accueil en Thaïlande

Ancien Surapong Mitrakul (président du comité d'accueil local)

M. Apicha Insuwan (responsable du comité des relations publiques, de la documentation et des inscriptions)

Mme Saowaluk Deekaew (responsable du comité d'accueil et d'hospitalité)

Mme Kanlaya Seethongdee (responsable du comité, restauration et hébergement)

M. Peay Tananone (responsable du comité d'accueil et d'hospitalité)

Dr Duangsuda Sribuaai (responsable du comité Culte)

Révérénd Teerapong Chaisri (Président du comité, Visite des églises locales)

Révérénd Tewin Somchit (Président du comité, Visite de découverte)

M. David Puttharaksa (Président du comité, Éclairage et sonorisation, Médias et informatique)

Dr Kriang Titijanreonporn (président du comité Transport, circulation et sécurité)

Dr Manode Laowong, MD. (Président du comité, Santé primaire)

Ancien Nuttee Kunlacharnpises (président du comité, finances et collecte de fonds locale)

Ancien Dr Sirinan Sriwerasakul (président du comité, souvenirs et exposition)

Révérénd Thaworn Sribuaai (président du comité, intendance)

Équipe de coordination du Conseil général en Thaïlande

Dr Prawate Khid-Arn (coordinateur, comité d'accueil local)

Mme Pikul Sribuaay (cooptée - secrétariat)

M. Elmer E. Aringa (coopté - secrétariat)

Personnel de la CMER

Révérénd Dr Setri Nyomi (secrétaire général par intérim)

Révérénd Philip Peacock

Révérénd Dr Hanns Lessing

Mme Muna Nassar

Révérénd Minwoo Oh

Révérènde Tara Curlewis

Révérènde Chelsea Lampen

Mme Anam Gill Reinhardt

Mme Amritha Perumalla

Mme Linda Schreiber

M. Duc Viet Nguyen

Dr Gemma King

Mme Jooeun Kim

Mentors en discernement

M. Doug Chial (chef d'équipe)

Révérende Dr Melissa Alison

Révérend Dr George Machinkowski

Quelques Coordonnées Importantes

Numéros de téléphone/WhatsApp importants

Domaine d'intérêt	Numéro de téléphone
Informations générales sur le Conseil général/ questions concernant l'hébergement logistique ou les urgences survenant pendant le voyage ou pendant le Conseil général:	+66 (0)931060085
Secrétariat général de la CMER (y compris les rendez- vous avec le président ou le secrétaire général)	+66 (0)931059625
Accompagnement pastoral – Si vous avez besoin d'un accompagnement pastoral et émotionnel ou d'un soutien	+66 (0)931059725
Harcèlement sexuel – pour déposer une plainte ou demander réparation	+66 (0)65 086 1479

Adresses e-mail importantes

Pour envoyer un document à l'équipe de rédaction	gcdraft@wrcr.eu
Pour envoyer un document à traiter en vue de son impression, de sa traduction et/ou de sa distribution	gcdocuments@wrcr.eu
Pour contacter le Comité des témoins publics ou y apporter une contribution	gcpublicwitness@wrcr. eu
Pour déposer une plainte pour harcèlement sexuel, contactez l'équipe chargée des recours	confidential@wrcr.eu
Bureau du Conseil général de la CMER	gc2025@wrcr.eu
Pour toute information ou question d'ordre financier	finance@wrcr.eu



**World Communion
of Reformed Churches**